

Belgique – Conditions générales

Western Union International Bank GmbH
Succursale française (Belgique)

Date d'émission : 15 juillet 2020

WesternUnion  WU

Business
Solutions

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Conditions Générales | 1 |
| 1. Bénéficiaire de Nos Services : les principes généraux de notre relation commerciale | 3 |
| 2. Contrat de Licence et Conditions Spécifiques d'Utilisation pour les Utilisateurs du Système En Ligne | 5 |
| 3. Votre utilisation du Système En Ligne | 6 |
| 4. Services d'assistance | 7 |
| 5. Exemples de Cas dans lesquels Nous ne pouvons pas accepter Votre Demande | 7 |
| 6. Vos paiements | 7 |
| 7. Annulation | 8 |
| 8. Votre classification comme Particulier ou client professionnel..... | 9 |
| 9. Contrats Dérivés..... | 10 |
| 9A Conseil en Investissement | 14 |
| 9B Contrats à Terme PPE et Paiements Futurs | 15 |
| 10. Holding Balances..... | 17 |
| 11. Ordres Cibles..... | 18 |
| 12. Encaissement d'un chèque en devise étrangère | 18 |
| 13. Indemnisation au titre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre compte sur les caisses d'un de Nos correspondants | 19 |
| 14. Indemnisation et limitation de responsabilité | 20 |
| 15. Déclarations et garanties | 22 |
| 16. Indemnisation au titre des télécopies et autres moyens de télétransmission | 22 |
| 17. Conformité à la réglementation relative au contrôle des changes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à FATCA | 22 |
| 18. Sécurité des Moyens d'Accès au Système En Ligne..... | 23 |
| 19. Confidentialité..... | 24 |
| 20. Notification - Information réglementaire | 24 |
| 21. Généralités | 25 |
| 22. Compensation | 26 |
| 23. Protection des données | 26 |
| 24. Obligations relatives au Règlement EMIR..... | 28 |
| 25. Ce que Nous entendons par les termes suivants | 33 |

Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales régissent, ainsi qu'exposé ci-après, Vos relations avec Nous au regard des transferts d'argent et/ou des opérations de change dont Vous Nous demanderez l'exécution. Les mots commençant par une majuscule sont définis à l'article 25 ci-après.

Par les présentes Vous déclarez et garanteez ne pas être un consommateur. Vous devrez Nous informer immédiatement si à un quelconque moment votre statut correspond à celui de consommateur au sens du Code de la consommation.

Dans toute la mesure permise par la loi, par le fait que Vous souscriviez à ces Conditions Générales, Vous acceptez expressément par les présentes que les dispositions suivantes s'appliquent à Vous aux termes des présentes Conditions Générales à compter de leur date de signature par Votre représentant légal ou dûment autorisé.

Dans la mesure permise par la loi, Vous acceptez par les présentes que toutes les règles relatives au contenu et à la fourniture d'informations requise en application du Titre III de la Directive Services de Paiement Révisée (2015/2366/UE) et toutes les règles applicables stipulées au Titre IV de la Directive Services de Paiement Révisée ("PSD II"), telles que mises en œuvre dans toute législation nationale applicable, ne sont pas applicables aux services que Nous vous fournissons en vertu des présentes Conditions Générales.

Le contrat conclu entre Vous et Nous sera régi par les présentes Conditions Générales (ou par celles-ci telles que Nous les aurons modifiées et que Vous les aurez acceptées conformément aux dispositions de l'article 21.3 ci-dessous) et les Services que Nous fournissons seront réalisés sur la base des instructions indiquées dans la Confirmation que Nous Vous avons envoyée. Ces Conditions Générales, la Confirmation, la Demande et la Souscription des Services constitueront ensemble l'intégralité de l'accord entre Vous et Nous, sous réserve de conventions spécifiques pouvant être contractualisées entre Vous et Nous conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales.

Vous reconnaissez et acceptez que, dans le cadre de la législation applicable en matière de systèmes de paiement, Votre Demande de réalisation d'une opération constituera Votre autorisation à Nous voir réaliser l'opération telle qu'indiquée dans la Confirmation. Votre consentement ne peut être retiré que dans la mesure de ce qui est autorisé par les stipulations de l'article 7 des présentes Conditions Générales, sous réserve des restrictions et limitations qui y sont stipulés.

1. Bénéficiaire de Nos Services : les principes généraux de notre relation commerciale

- 1.1 Vous pouvez effectuer une Demande par téléphone, email, lettre, télécopie, un PSIC autorisé conformément à la clause 3.5 ci-dessous et/ou en utilisant le Système En Ligne. Dans le cadre des présentes Conditions Générales, une Demande sera considérée comme un ordre de paiement que Vous Nous avez remis en vue de l'exécution d'une telle opération.
- 1.2 Vous devez Vous assurer que les informations sur le Bénéficiaire et les instructions de paiement Nous sont correctement transmises, pour éviter tout retard dans la réception du paiement par le Bénéficiaire. Nous ferons tout ce qui est en Notre pouvoir pour rectifier toute erreur, mais Nous ne saurions être tenus responsables d'aucun préjudice ou perte causés par d'éventuelles erreurs ou imprécisions contenues dans Votre Demande.
- 1.3 Nous acceptons d'effectuer des opérations pour Votre compte, conformément à Votre Demande, le jour de la réception de ladite Demande, si celle-ci est reçue un Jour Ouvrable avant 15 heures. Votre Demande sera réputée être reçue par Nous selon les modalités suivantes : (i) toute Demande effectuée sur le Système En Ligne y compris un PSP tier conformément à la clause 3.5 ci-dessous, est réputée être reçue au moment où cette Demande est confirmée sur le Système En Ligne (à Vous ou un PSIC, selon le cas) ; (ii) toute Demande effectuée par téléphone est réputée être reçue au moment où Nous la confirmons ; (iii) toute Demande effectuée par courrier est réputée être reçue trois (3) Jours Ouvrables après sa date d'envoi si elle est envoyée par courrier recommandé ou quatre (4) Jours Ouvrables si elle est envoyée par lettre simple ; (iv) toute Demande effectuée par télécopie est réputée être reçue au moment où Nous recevons la télécopie dans Nos locaux ; et (v) toute Demande effectuée par courrier électronique est réputée être reçue au moment où Nous recevons le mél à l'adresse de courrier électronique qui Vous a été indiquée. Toute Demande reçue après 15 heures (heure de Paris), ou un jour autre qu'un Jour Ouvrable, sera réputée être reçue le Jour Ouvrable suivant.
- 1.4 Pour chaque Demande que Vous aurez effectuée et qui sera réputée reçue aux termes de l'article 1.3 ci-dessus, Nous Vous enverrons une Confirmation par Écrit retranscrivant les caractéristiques principales des instructions que Vous Nous avez données, telles que Nous les avons comprises, en Vous confirmant le cours appliqué par Nous et accepté par Vous ainsi que les frais afférents à la Demande concernée.

Veillez noter que les Confirmations seront envoyées électroniquement pour les Demandes effectuées par le biais du Système En Ligne, y compris un PSIC conformément à la clause 3.5 ci-dessous, dès que Nous aurons reçu votre Demande, celle-ci aura force exécutoire, à moins que les présentes Conditions Générales en disposent expressément autrement sous réserve de l'article VII.50 du Code de droit économique belge. Nous Vous informerons de la date de réception de toute Demande. Pour éviter toute ambiguïté et sous réserve de la clause 6.1 ci-dessous, Nous n'exécuterons l'opération de paiement pour Votre compte qu'après réception de la Demande, y compris un PSIC conformément à la clause 3.5 ci-dessous. La Confirmation est un document important, et Nous Vous demandons de bien vouloir la vérifier dès que Vous la recevez et de Nous avertir immédiatement par mél, télécopie ou téléphone si Vous considérez que des éléments de Vos instructions indiqués dans la Confirmation sont incorrects. Si Nous ne recevons de Votre part aucune notification d'erreur ou d'omission ainsi qu'indiqué ci-dessus, Nous exécuterons Votre Demande sur la base des éléments figurant dans la Confirmation.

- 1.4.1 Si Nous recevons une telle notification de Votre part, Nous vérifierons à nouveau les caractéristiques de la Confirmation par rapport à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite. Nous Vous ferons part du résultat et Vous fournirons, à Votre demande, la copie des enregistrements des communications concernées, téléphoniques ou autres.
- 1.4.2 Si cette nouvelle vérification montre que la Confirmation est conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite, Nous nous réservons le droit de poursuivre l'exécution des Services décrits dans la Confirmation. Si toutefois Vous demandez à obtenir une Confirmation modifiée, Nous mettrons raisonnablement tout en œuvre pour la fournir mais Nous ne pourrions alors pas garantir que les conditions commerciales indiquées dans la Confirmation initiale pourront être respectées et Vous devrez en supporter seul les conséquences financières.
- 1.4.3 Si, au contraire, cette nouvelle vérification démontre que la Confirmation n'est pas conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été faite, alors Nous nous engageons à Vous délivrer une Confirmation modifiée dans les meilleurs délais.
- 1.4.4 Au regard de ce qui précède, Nous attirons Votre attention sur le fait que les conversations téléphoniques avec Nos clients sont enregistrées, ceci afin de protéger Vos et Nos intérêts dans le cas improbable d'un différend. La conservation des enregistrements est cependant limitée à la durée strictement nécessaire au contrôle de la régularité des opérations effectuées et de leur conformité à Vos instructions en cas de différend.
- 1.5 Si Vous n'avez pas reçu la Confirmation sous vingt-quatre (24) heures suivant la réception de la Demande concernée dans les termes visés à la clause 1.3, Nous Vous demandons et Vous Vous engagez à nous informer immédiatement de la non-réception par téléphone.
- 1.6 Il est nécessaire que Vous vérifiiez les caractéristiques présentées dans Notre Confirmation dès sa réception. En effectuant le paiement en Notre faveur, Vous confirmez que Nous avons correctement compris Votre Demande telle que décrite dans la Confirmation. Un contrat sera formé entre Vous et Nous lors de l'envoi d'une Confirmation et, en tout état de cause, lors de l'exécution par Nous du Service concerné.
- 1.7 Pour les besoins du présent article 1.7, la date de réception d'un ordre de paiement sera réputée être soit (i) la date de réception par Nous du paiement en Notre faveur prévu à l'article 6.1 ci-après, soit (ii) la date convenue entre Vous et Nous pour la mise à disposition des fonds, telle qu'indiquée dans la Confirmation (dans ce cas, Vous Vous engagez à Nous indiquer par Écrit la date de valeur de mise à disposition des fonds souhaitée au moins trois (3) Jours Ouvrables avant ladite date. Si Vous ne Nous communiquez pas la date de valeur de mise à disposition des fonds souhaitée dans le délai précité, Nous ne serons pas obligés de satisfaire à Votre demande et n'encourons aucune responsabilité pour non-respect de la date de valeur notifiée tardivement. Nous Vous informerons de la date de réception enregistrée pour tout ordre de paiement. Nous attirons Votre attention sur les stipulations de l'article 7.2.6 ci-dessous, qui Nous autorisent à annuler toute Demande dans cette hypothèse. Si néanmoins Nous choisissons de continuer à exécuter le Service et Nous nous apercevons que Nous sommes dans l'incapacité de respecter la date de valeur notifiée tardivement, Nous Vous en avertirons dans les meilleurs délais). Conformément aux dispositions des articles L. 133-12 et L. 133-13 du Code monétaire et financier et des articles 6.1 et 6.2 (le règlement sous-jacent ayant été reçu par Nous), Nous procéderons à la mise à disposition des transferts de fonds par voie électronique requis par Vous selon les modalités suivantes :

- (i) si le paiement est à effectuer au sein de l'EEE et en euros, le montant de l'opération de paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement ; et
 - (ii) si le paiement doit être effectué dans la devise d'un État faisant partie de l'EEE autre que l'euro, au sein de l'EEE, le paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du quatrième Jour Ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement exécuté conformément à l'article 6 ci-dessous ; et
 - (iii) les opérations de paiement en dehors de l'EEE ou dans une devise d'un État ne faisant pas partie de l'EEE et les paiements devant être effectués sous forme de mandat seront traités et effectués par Nous conformément à Nos délais de traitement standard. Pour éviter toute ambiguïté, si les fonds font partie d'un Holding Balance, les délais de traitement seront calculés à partir de la date de remise que Vous avez demandée.
- 1.8 Vous pouvez donner instruction à un tiers d'effectuer un paiement par voie électronique à Votre profit sur un compte bancaire dont Vous Nous aurez fourni les coordonnées, ouvert dans Nos livres (le "**Paiement Entrant**"). Vous devez demander au tiers chargé d'effectuer le paiement d'indiquer Votre nom et les références de Votre société, tels qu'indiqués par Nous dans le mémorandum ou dans la ligne d'objet du Paiement Entrant. Nous pouvons, à Notre convenance, essayer de contacter le tiers chargé d'effectuer le paiement afin de lui demander de sécuriser davantage toute information supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour les besoins d'un traitement précis du Paiement Entrant. Nous ne serons responsables envers Vous d'aucun dommage, perte, coûts ou frais que Vous aurez encourus du fait de tout retard dans le traitement du Paiement Entrant qui serait dû à la réception par Nous d'une information incomplète ou inexacte concernant le Paiement Entrant.
- 1.9 Lorsque Nous acceptons un Paiement Entrant d'un tiers et que ce Paiement Entrant n'est pas crédité sur un compte que Nous tenons en vue de l'exécution de Vos opérations de paiement, Nous mettrons ce Paiement Entrant à Votre disposition dès que Nous l'aurons reçu. Si Vous choisissez de nous adresser ce Paiement Entrant, Nous veillerons à ce que la date de valeur correspondante soit au plus tard le Jour Ouvrable où le montant du Paiement Entrant a été crédité sur le compte bancaire correspondant indiqué, que Nous possédons et tenons. Lorsque le Paiement Entrant n'implique pas (i) une conversion de devise ou (ii) uniquement une conversion entre l'euro et une autre devise de l'UE ou deux devises de l'UE, Nous veillerons à ce que le Paiement Entrant soit à Votre disposition immédiatement, sous réserve des vérifications applicables en matière de connaissance de la clientèle et de Nos exigences internes en matière de réconciliation, après qu'il aura été crédité sur Notre compte bancaire.
- 1.10 Nous mettrons tout en œuvre pour Vous fournir les Services en Nous conformant (agissant raisonnablement) à Vos Instructions. Toutefois, si Vous nous Demandez, y compris un PSIC conformément à la clause 3.5 ci-dessous, d'effectuer un paiement dans une devise particulière (la "**Devise de l'Instruction**") autre que la devise locale utilisée dans la juridiction dans laquelle se situe le compte de paiement du Bénéficiaire (la "**Devise de Paiement**"), Vous Nous autorisez par les présentes et Nous ordonnez de réaliser le paiement dans la Devise de Paiement et acceptez que Nous convertissions la Devise de l'Instruction dans la Devise de Paiement en appliquant un taux de change correspondant au taux fixé par Notre contrepartie bancaire, majoré de 2 %, (une "**Conversion Automatique de Devises**"). Après la réalisation d'une Conversion Automatique de Devises, Vous pouvez solliciter les détails du taux appliqué au paiement par la contrepartie bancaire. Sur simple demande, Nous Vous confirmerons le taux appliqué au paiement.
- 1.11 Vous savez que dans les cas où Nous exécutons une Conversion Automatique de Devises, la Confirmation que Nous Vous fournissons n'indique pas le taux de change applicable pour la Conversion Automatique de Devises, car au moment où la Confirmation est établie Nous ne sommes pas en mesure de prévoir si une Conversion Automatique de Devises sera ou non nécessaire. Il est entendu que dès que Nous connaissons le taux de change à appliquer à une Conversion Automatique de Devises, Nous ne serons pas tenus de Vous communiquer ce taux, à moins que Vous ne demandiez cette information.

2. Contrat de Licence et Conditions Spécifiques d'Utilisation pour les Utilisateurs du Système En Ligne

- 2.1 En utilisant le Système En Ligne, Vous acceptez d'être lié par ces Conditions Générales et de les respecter. Nous pouvons Vous demander de signer plusieurs formulaires afin que Vous soyez autorisé à utiliser le Système En Ligne. Sous réserve de Votre acceptation des Conditions Générales et du respect par Vous de celles-ci, Nous Vous accordons une licence d'utilisation du Système En Ligne aux seules fins d'accéder aux Services.

- 2.2 La licence qui Vous est accordée est non exclusive et inaccessible. Le Système En Ligne ne doit être utilisé que par Vous et seulement pour Vos besoins professionnels internes.
- 2.3 Le Système En Ligne et tous droits de reproduction ou autres droits de propriété intellectuelle concernant le Système En Ligne sont et resteront Notre propriété exclusive.
- 2.4 Vous ne pouvez utiliser le Système En Ligne que pour accéder aux Services dans le cours normal des affaires, dans le respect de la clause 3.5 ci-dessous et des lois et règlements français et des réglementations et traités internationaux applicables. Vous devez Vous assurer que l'accès au Système En Ligne est limité à ceux de Vos employés ou mandataires dont les fonctions requièrent l'accès au Système En Ligne dans le cours normal des affaires. Vous devez porter ces Conditions Générales à la connaissance de chacun de ces employés ou mandataires et Vous assurer qu'aucune personne, ni aucune entité légale à qui l'accès au Système En Ligne est permis, ne contrevienne ou ne permette à quiconque de contrevenir à ces Conditions Générales.
- 2.5 Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, Vous ne devez ni dupliquer, ni modifier le Système En Ligne ou ses composants ; Vous ne devez pas non plus effectuer d'opérations de décompilation sur tout ou partie du Système En Ligne, ou chercher à copier ou reproduire de toute autre façon son fonctionnement ou ses codes source.
- 2.6 Vous devez conserver dans Vos locaux un enregistrement de toutes les Demandes qui Nous sont transmises.
- 2.7 Nous sommes autorisés par le simple fait de la réception d'une Demande de Votre part, et avant même la réception par Vous d'une Confirmation, à exécuter cette Demande.
- 2.8 La responsabilité de Nous transmettre la Demande repose sur Vous, et Vous devez vérifier que toutes les informations contenues dans une Demande sont exactes avant que la Demande ne Nous soit transmise.
- 2.9 Si Vous découvrez une erreur dans la Demande après sa transmission, Vous devez immédiatement Nous la notifier par Écrit.
- 2.10 En cas d'erreurs dans le Système En Ligne ou dans Nos systèmes, dont il résulte qu'il ne Vous est pas possible d'utiliser le Système En Ligne, le logiciel ou les Services, Vous devez utiliser une autre méthode pour Nous transmettre une Demande.

3. Votre utilisation du Système En Ligne

- 3.1 L'utilisation non autorisée de Votre part du Système En Ligne constituera un manquement et une violation de la licence qui Vous a été accordée aux termes des Conditions Générales.
- 3.2 En acceptant les présentes Conditions Générales, et en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous confirmez que Vous-même, Vos salariés et Vos mandataires, seront engagés et devront se conformer aux présentes Conditions Générales. La personne acceptant les présentes Conditions Générales pour Votre compte, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, déclare et garantit qu'elle est Votre représentant dûment autorisé et qu'elle a les pouvoirs nécessaires pour Vous engager en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne au titre de ces Conditions Générales.
- 3.3 Nous utiliserons les informations fournies ci-dessous par Vous, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne pour Vous créer un compte d'accès à l'Utilisateur du Système En Ligne. En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous déclarez et garantisiez que les informations fournies sont correctes et acceptez de Nous informer de tout changement les concernant.
- 3.4 En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous devez désigner des personnes pour agir en Votre nom comme Administrateur Sécurité et Assistant Administrateur Sécurité. L'Administrateur Sécurité est la personne qui a le pouvoir de préciser qui peut accéder et utiliser le Système En Ligne en Votre nom. L'Assistant Administrateur Sécurité agira comme soutien de l'Administrateur Sécurité si ce dernier venait à perdre ou à oublier les Moyens d'Accès au Système En Ligne.
- 3.5 Nous permettrons aux prestataires de services d'initiation de paiement et aux prestataires de services d'informations sur les comptes (tels que définis aux articles 2,14° et 2,16° de la Loi belge sur les établissements de paiement¹ ("PSIC")) d'accéder aux informations de Votre compte tels que désignés par Nous en vue de l'exécution de Vos paiements dans la mesure où ce compte est accessible sur le Système En Ligne à condition que, à chaque fois un PSIC demande l'accès au Système En Ligne :

¹ Loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement, et à l'activité d'émission de monnaie électronique, et à l'accès aux systèmes de paiement, telle que publiée au Moniteur belge le 26 mars 2018.

- (i) Vous avez conclu un contrat avec un PSIC dûment agréé ou enregistré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou un régulateur équivalent au sein de l'EEE ;
- (ii) Vous avez expressément accepté d'accorder cet accès à ce PSIC ;
- (iii) Vous réussissez l'exécution des protocoles de sécurité y compris l'authentification d'Utilisateur du Système En Ligne,
- (iv) le PSIC adhère aux protocoles d'accès que Nous appliquons.

Aucune disposition de la présente clause 3.5 n'est en contradiction totale ou contraire avec les Dispositions des présentes Conditions Générales dans lesquelles Vous assumez notre responsabilité vis-à-vis de Nous pour tout dommage, charge et dépense (y compris, sans limitation, toute perte de change) subis par Nous en relation avec l'exécution des Services ou la livraison de toute Demande, y compris un ordre de paiement.

4. Services d'assistance

Nous Vous assistons dans l'utilisation du Système En Ligne pour accéder aux Services en mettant à Votre disposition Notre personnel d'assistance pendant les heures de bureau. Vous pouvez Nous contacter ainsi qu'indiqué à l'article 20.1 ci-dessous.

5. Exemples de Cas dans lesquels Nous ne pouvons pas accepter Votre Demande

- 5.1 Nous ne pouvons accepter une de Vos Demandes dans les cas suivants :
- 5.1.1 Vous n'avez pas respecté ces Conditions Générales ou toute autre convention, accord ou arrangement conclu avec Nous ;
 - 5.1.2 Accepter et/ou exécuter une telle Demande est illicite ou illégal, contrevient aux exigences d'une autorité réglementaire ou génère pour Nous, ainsi que Nous le déterminons à Notre entière discrétion, des frais ou des coûts trop importants, et/ou contrevient aux lois applicables ;
 - 5.1.3 Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce en matière de procédures collectives et d'apurement du passif, Vous suspendez Vos paiements ou admettez que Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, Vous êtes en état de cessation des paiements, Vous êtes en état de cessation d'activité, Vous demandez la désignation d'un mandataire ad hoc, Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire. Toute autre société de Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures mentionnées au présent article 5.1.3 ; ou
 - 5.1.4 Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances indépendantes de Notre volonté, d'accepter ou d'exécuter une telle Demande.
- 5.2 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 5.1 ci-dessus, de ne pas accepter une Demande ou de ne pas exécuter un Service, ou encore de retarder l'exécution d'une Demande ou d'un Service, Nous Vous en avertirons dans les plus brefs délais, et dans tous les cas, en respectant les délais prévus à l'article 1.7 ci-dessus, sauf si Notre refus d'accepter Votre Demande résulte de l'application des lois et règlements français ou européens. Nous Vous communiquerons dans les meilleurs délais, et dans tous les cas au plus tard le Jour Ouvrable suivant, les raisons Nous ayant conduit à refuser Votre Demande, dans la mesure où la loi Nous permet de le faire. Si Notre refus d'accepter Votre Demande est dû à une erreur matérielle qui peut être corrigée, Nous Vous transmettrons les instructions Vous permettant de corriger cette erreur matérielle.

6. Vos paiements

Règlement de Vos Demandes

- 6.1 Que Nous ayons ou non émis une Confirmation et, sauf accord contraire par Écrit, Vous devrez transférer irrévocablement les fonds (et le cas échéant, pour les Contrats à Terme, les Contrats à Terme PPE et les Contrats d'Option, les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous devez au regard d'une Demande) conformément à une Demande ou à un ordre de paiement faite par Vous (ou en utilisant

un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) sur un compte que Nous tenons en vue de l'exécution de Vos opérations de paiement. Nous Vous fournirons les références de ce compte (par les moyens que Nous aurons convenus ou précisés en temps voulu) avant l'exécution de tous paiements en Votre nom. Vous convenez d'effectuer sans délai le paiement pour régler vos obligations au titre d'un ordre de paiement en Notre faveur, irrévocablement et définitivement en fonds disponibles (C'est-à-dire non soumis à un éventuel rappel).

- 6.2 Si ces fonds ne sont pas reçus, Nous pourrions être amenés à retarder l'exécution des Services et le Bénéficiaire du paiement pourrait recevoir le paiement qui lui est dû avec retard. Dans ce cas, Nous ne pourrions être tenus responsables de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses encourus par Vous ou Votre Bénéficiaire dans la mesure où Nous aurons été mis dans l'incapacité de respecter la date de valeur indiquée dans la Confirmation ou par Écrit entre Vous et Nous qui ne pouvait être respectée qu'à la condition de la réception des fonds par Nos soins conformément aux présentes Conditions Générales.
- 6.3 Lorsque vous déposez des fonds sur un compte que Nous tenons en vue d'exécuter Vos opérations de paiement dans la même devise que ce compte, Nous veillerons à ce que le montant soit mis à Votre disposition et que la date de valeur soit au plus tard la fin du premier Jour Ouvrable suivant la réception des fonds sur Votre compte tenu par Nous.

Paiement de nos frais et commissions

- 6.4 Vous comprenez et acceptez que Nous facturions certaines commissions pour les Services. ces commissions seront précisées dans une grille tarifaire que Nous Vous fournirons avant l'exécution du Service concerné ou à votre demande expresse. Sauf accord Écrit contraire, Nous pourrions modifier à tout moment le montant des commissions perçues au titre des Services, sous réserve d'une notification écrite préalable, dans un délai de deux (2) mois avant que ces modifications ne deviennent effectives.
- 6.5 Les paiements qui Nous resteront dus par Vous après la date d'exigibilité (sans préjudice de Nos autres droits et sans pour autant que la présente stipulation ne puisse constituer une obligation pour Nous de Vous consentir un crédit) porteront intérêt au taux de l'€STR majoré de 4 % l'an. Ces intérêts commenceront à courir à compter de la date d'exigibilité et seront calculés sur une base journalière. Si le taux de l'€STR est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro.
- 6.6 Si la devise concernée fait l'objet d'une conversion avec une parité automatique avec l'euro, Nous Vous facturerons seulement un coût fixe qui reflète les coûts liés à cette conversion ainsi que notre marge.
- 6.7 Pour éviter toute ambiguïté, Vous convenez que Nous pourrions déduire Nos commissions au titre d'un Paiement Entrant ou des fonds qui Nous ont été remis en vue de l'exécution d'une opération de paiement au titre d'une Demande.

Prélèvement Automatique

- 6.8 Si Vous, et/ou un PSIC autorisé en application de l'article 3.5 ci-dessus, Nous a donné l'instruction de procéder à un ou plusieurs prélèvement(s) automatique(s) (y compris toute modification ou annulation y afférent) auprès de Votre banque, ce prélèvement automatique sera effectué conformément au mandat de prélèvement automatique signé par Vous et conformément aux règles applicables aux prélèvements applicables. Vous acceptez que Nous et Votre banque soyons autorisés à créditer Votre compte à tout moment dans le cas où des ajustements de crédit deviendraient nécessaires. Vous Nous autorisez à communiquer avec Votre banque si nécessaire pour réaliser les Services envisagés dans les présentes Conditions Générales.

7. Annulation

7.1 Annulation à Votre initiative

- 7.1.1 En cas d'annulation par Vos soins d'une Demande (que Vous ne pourrez effectuer que dans l'hypothèse où Nous n'aurions pas reçu Votre ordre de paiement dans les conditions prévues par l'article 1.7 ci-dessus et au plus tard à la fin du Jour Ouvrable précédant la date d'exécution du paiement telle que définie à l'article 1.7 ci-dessus) préalablement à tout paiement effectué par Nos soins en application des présentes, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencée à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

7.2 Annulation à Notre initiative

Nous aurons le droit d'annuler et de ne pas exécuter une Demande, qu'une Confirmation ait été émise ou non ou que l'ordre de paiement ait été ou non reçu par Nous, notamment dans les circonstances suivantes :

- 7.2.1 Vous n'avez pas respecté les présentes Conditions Générales ou toute autre convention, accord ou arrangement conclu avec Nous, y compris (sans caractère limitatif) le cas de non-réception du transfert des fonds/sommes que Vous Nous devez ;
- 7.2.2 Si l'acceptation et/ou l'exécution d'une Demande s'avérait illégale ou illicite ou contrevenait aux règles édictées par un organisme de régulation Nous supervisant et/ou contrôlant une Société Affiliée WUIB, ou risque, selon Nous, ainsi que nous le déterminons à notre entière discrétion (agissant de manière raisonnable dans l'intérêt du Client), de générer des dépenses ou des coûts que Nous considérons indûment élevés ou d'enfreindre autrement les lois applicables ;
- 7.2.3 S'il y a de bonnes raisons de croire que la Demande constitue, d'après Nous, un délit pénal ;
- 7.2.4 Si Nous estimons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous utilisez les Services dans le cadre (ou en relation avec) : (i) les jeux (argent), la pornographie ou d'autres activités similaires ; (ii) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (iii) à des fins spéculatives ;
- 7.2.5 Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce en matière de procédures collectives et d'apurement du passif, Vous suspendez Vos paiements ou admettez que Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, Vous êtes en état de cessation des paiements, Vous êtes en état de cessation d'activité, Vous demandez la désignation d'un mandataire ad hoc, Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire. Toute autre société de Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures mentionnées au présent article 7.2.5 ;
- 7.2.6 Si Vous omettez de Nous informer de la date de valeur souhaitée dans les conditions prévues par l'article 1.7 ci-dessus ; ou
- 7.2.7 Si Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances indépendantes de Notre volonté, d'accepter ou d'exécuter une telle Demande.
- 7.3 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 7.2 ci-dessus, d'annuler une Demande dûment acceptée, Nous Vous en informerons dans les meilleurs délais.
- 7.4 En cas d'annulation, en application des stipulations de l'article 7.2 ci-dessus, d'une Demande dûment acceptée, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencé à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

8. Votre classification comme Particulier ou client professionnel

Avant de conclure un Contrat Dérivé avec Nous, Vous serez classifié et traité comme : (a) particulier ou (b) client professionnel conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (la "**Règlement de l'AMF**"). À chaque catégorie correspond un niveau de protection différent. Dans la catégorie client professionnel, il est important de savoir si Vous êtes qualifié comme : (i) client professionnel par nature en application de l'article D.533-11 du Code monétaire et financier (ii) client professionnel par la taille en application de l'article D.533-11 (2) du Code monétaire et financier ou (iii) client professionnel sur demande expresse du client en application de l'article 314-6 du Règlement de l'AMF ("**Client Professionnel sur Option**").

- 8.1 Avant de Vous fournir les Services relatifs aux Contrats Dérivés, Nous Vous communiquerons, sur un support durable, Votre classification dans la catégorie Particulier ou client professionnel.
- 8.2 Vous pouvez demander à être classé dans une catégorie autre que celle qui vous a été allouée. En particulier :
 - 8.2.1 Si Vous avez été classé dans la catégorie client professionnel (autre qu'un Client Professionnel sur Option), Vous pouvez demander à être traité comme particulier. Cette demande est soumise à Notre approbation. Pour être admis dans la catégorie Particulier, Vous devez conclure avec

Nous un accord écrit spécifiant les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels le traitement en qualité de particulier s'appliquera ;

8.2.2 Si Vous avez été classé dans la catégorie Client Professionnel sur Option, Vous pouvez demander par écrit à être traité comme un particulier. Vous devrez préciser dans votre demande les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels ce traitement s'appliquera ;

8.2.3 Si Vous avez été classé dans la catégorie Particulier, Vous pouvez demander à être traité comme un client professionnel (Client Professionnel sur Option), à condition de remplir les critères et de suivre les procédures indiquées ci-après : (i) Vous devez Nous communiquer par écrit Votre intention d'être traité comme un client professionnel dans vos relations avec Nous ou préciser les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous souhaitez être traité comme tel ; (ii) suite à Votre demande, Nous Vous répondrons par écrit en Vous indiquant les droits et protections que Vous perdrez suite à votre requalification dans la catégorie Client Professionnel sur Option ; et (iii) Vous devrez déclarer par écrit, dans une attestation que vous joindrez à Votre demande, que Vous êtes conscient des conséquences que la perte de ces protections impliquent. Toute Demande que vous ferez conformément au présent article 8.2.3 sera soumise à Notre approbation. Nous ne pourrons vous traiter comme un client professionnel que si vous remplissez les critères définis dans l'article 314-6 du Règlement de l'AMF.

8.3 Nous pouvons rejeter Votre demande de reclassification, notamment parce que Nous estimons que Vous devez bénéficier du plus haut niveau de protection.

8.4 De plus, Nous pouvons décider de Vous traiter comme un particulier, même si Vous pourriez être classé dans la catégorie client professionnel. Dans ce cas, Nous Vous informerons de Votre déclassification. Dans cet avis, Nous Vous préciserons quels sont les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous serez traité ainsi.

8.5 Si Vous êtes un Client Professionnel sur Option, Vous devez Nous communiquer les changements pouvant influencer sur votre classification. Toutefois, si Nous nous rendons compte que Vous ne remplissez pas les conditions permettant d'être traité en qualité de client professionnel, Nous adopterons les mesures qui s'imposent.

9. Contrats Dérivés

9.1 Contrats à Terme

9.1.1 Nous concluons avec Vous un Contrat à Terme, à votre Demande, à la condition que, Vous effectuiez sans tarder et en aucun cas après la date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat à Terme (à l'exception de cas où une stipulation contraire est prévue par un Crédit OTM et/ou un Crédit ND que nous mettons à Votre disposition).

9.1.2 Nous ne serons obligés d'exécuter tout Contrat à Terme qu'une fois que Nous aurons reçu le solde des sommes dont Vous êtes redevable vis-à-vis de Nous dans les conditions prévues à l'article 6.1 ci-dessus.

9.1.3 Une fois que Nous aurons reçu le Montant de Règlement du Contrat à Terme, Nous verserons les fonds sur votre Holding Balance ou au Bénéficiaire que vous aurez indiqué dans votre Demande.

9.1.4 Si cela est expressément convenu entre Vous et Nous, Vous pourrez Tirer sur un Contrat à Terme pendant la "Delivery Window" convenue, à condition, toutefois, que Nous ayons reçu un paiement en fonds immédiatement disponibles et correspondant au montant du Tirage. Sans égard pour un quelconque Tirage, Vous serez tenus de Nous fournir le Montant du Règlement intégral (ou le solde restant dû) avec les fonds immédiatement disponibles au titre du Contrat à Terme au plus tard à la Date d'Expiration.

9.1A Crédit Non Livable

9.1A.1 Vous pouvez Nous autoriser à conclure un Crédit Non Livable avec Vous en nous adressant une Demande à condition que, sauf si cela est expressément prévu par un Crédit OTM et/ou un Crédit Non Livable que Nous Vous accordons, Nous recevions dès que possible, et au plus tard à la date convenue entre Vous et Nous, un Prépaiement égal à un pourcentage calculé sur l'évaluation de Votre solvabilité concernant la valeur nominale du Crédit Non Livable. Vous êtes autorisé à renoncer à tout Crédit OTM et/ou tout Crédit Livable qui a été mis à Votre disposition. Vous acceptez de réaliser le Crédit Non livable conclu conformément à ses termes, y compris ceux concernant la Date de Valeur et le Montant du Règlement en Espèce.

9.1A.2 A la Date de Valeur :

- (a) si le Taux Contractuel est plus favorable pour Vous que le Taux de Fixing, Nous Vous verserons la différence en Devise de Règlement dans Votre Holding Balance ou à Bénéficiaire conformément à Vos instructions ;
- (b) si le taux Contractuel Vous est moins favorable que le Taux de Fixing, Vous Nous paierez la différence en Devise de Règlement, conformément à l'article 6 des Conditions Générales.

9.1A.3 Si Vous et Nous en convenons expressément, Vous pouvez : a) avancer ; ou b) prolonger la Date de Valeur d'un Crédit Non Livrable existant ; dans cette hypothèse, Nous annulerons le Crédit Non Livrable existant et Vous conclurez avec Nous un nouveau Crédit Non Livrable avec un nouveau Taux Contractuel et une nouvelle Date de Valeur

9.2 Options

9.2.1 Vous et Nous pouvons conclure un Contrat d'Option à Votre Demande. Nous concluons avec Vous, à Votre Demande, un Contrat d'Option à la condition que, sauf stipulation contraire expresse d'un Crédit OTM et/ou d'un Crédit ND que Nous mettons à votre disposition, Vous effectuez sans tarder et en aucun cas après la date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat d'Option.

9.2.2 Dès que Nous aurons reçu le Montant du Règlement de l'Option, Nous transférerons les fonds sur Votre Holding Balance ou sur un compte dont Vous nous aurez fourni les coordonnées ou en faveur d'un Bénéficiaire que Vous nous aurez indiqué dans Votre Demande.

9.2.3 Le cas échéant, Vous devez Nous verser la Prime en fonds disponibles pendant les heures ouvrables à la Date de Paiement de la Prime, conformément à Nos instructions. La Prime n'est pas remboursable. Si Vous omettez de payer l'intégralité de la Prime, Nous ne sommes pas tenus d'accepter l'exercice de l'option ou les autres Demandes que Vous Nous avez notifiées en lien avec le Contrat d'Option et pouvons résilier le Contrat d'Option et recouvrer tous les frais et dépenses que Nous avons engagés dans le cadre du Contrat d'Option.

9.2.4 Exercice

(a) Quand Vous pouvez exercer le Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, et si l'exercice de ce Contrat d'Option est Dans la Monnaie (comme déterminé par Nous selon Notre seule appréciation), le Contrat d'Option est réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration (sauf avis contraire de Votre part, communiqué par email ou téléphone), sans que Vous n'ayez besoin de Nous envoyer une Notification d'Exercice.

(b) Quand Vous pouvez exercer un Contrat d'Option et que ce Contrat d'Option n'est pas réputé exercé en application la clause 9.2.4 (a) ci-dessus, Vous devez, pour exercer ce Contrat d'Option, Nous envoyer une Notification d'Exercice à la Date d'Expiration, au plus tard à l'Heure d'Expiration.

(c) Quand Nous pouvons exercer un Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, ce Contrat d'Option est réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration sans que Nous n'ayons besoin d'envoyer une Notification d'Exercice.

9.2.5 À la suite de l'exercice d'un Contrat d'Option comme spécifié à l'article 9.2.4 ci-dessus, chaque Partie doit payer la devise et le montant dus à l'autre Partie à la Date de Règlement. Après ce règlement, le Contrat d'Option est acquitté et tous les droits et obligations découlant du Contrat d'Option prennent fin.

9.2.6 L'Acheteur d'un Contrat d'Option peut à tout moment pendant la durée du contrat (période allant de la Date de Transaction à l'Heure d'Expiration) informer le Vendeur du Contrat d'Option qu'il entend abandonner le Contrat d'Option ou y mettre fin, sous réserve que, le cas échéant, Nous ayons reçu le montant total de la Prime en fonds disponibles. Nous devons absolument recevoir la notification d'abandon ou de cessation avant l'Heure d'Expiration. Nous fixerons le Prix d'Exercice de la liquidation et la prime totale. La différence de prime nette (s'agissant d'une option Dans la Monnaie ou Hors de la Monnaie) sera transmise à l'Acheteur.

9.2.7 À moins que l'Option ne soit abandonnée ou exercée conformément au présent article 9.2., le ou les Contrats d'Option deviendront caducs à la Date d'Expiration.

9.3 Dispositions applicables aux Contrats Dérivés

- 9.3.1 Nous pouvons, de manière discrétionnaire, limiter les Contrats Dérivés à une valeur de transaction plafonnée / prédéterminée qui sera exprimée en euros et/ou à une durée maximale du Contrat Dérivé (soit la période comprise entre la conclusion du Contrat Dérivé et sa Date de Maturité ou Date d'Expiration, selon le cas). Nous Vous informerons des limites qui s'appliquent avant de commencer à Vous fournir les Services afférant au Contrat Dérivé.
- 9.3.2 Une fois les obligations de paiement du Contrat Dérivé dûment acquittées dans leur intégralité, Vous pourrez recouvrer tout Prépaiement que Nous n'aurons pas utilisé ou compensé en nous conformant pleinement aux présentes Conditions Générales et en particulier aux articles 9.3.11 ou 9.3.5.
- 9.3.3 Pendant la durée de chaque Contrat Dérivé, Nous pourrions, à notre entière discrétion et à tout moment Vous demander pour les Contrats de Dérivés Concernés de payer un montant supplémentaire, l'Appel de Marge, pour les raisons suivantes : (i) si, suite à notre réévaluation du marché y afférent, Votre Contrat de Dérivé devient Hors de la Monnaie et excède Votre Crédit OTM éventuel ; et/ou (ii) si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore. Nous déterminerons le montant de cet Appel de Marge en fonction de la position Hors de la Monnaie réelle et/ou du changement négatif affectant Votre situation financière ou Votre solvabilité. Si Nous Vous demandons de payer un Appel de Marge, Vous convenez de payer celui-ci dans les 2 Jours Ouvrables suivant cette demande. Nous pouvons être amenés à Vous demander à plusieurs reprises des Appels de Marge supplémentaires si le Contrat Dérivé continue d'évoluer Hors de la Monnaie au-delà de votre éventuel Crédit OTM ou si Votre situation financière et/ou Votre solvabilité continue de se détériorer.
- 9.3.4 Dans le cas où vous seriez partie à plusieurs Contrats Dérivés en cours, chacun d'entre eux sera réévalué individuellement et chaque exposition au titre des Contrats Dérivés Concernés sera déduite des autres expositions relatives à ces contrats afin d'établir Notre exposition globale au titre de tous Vos Contrats Dérivés. Par conséquent, Nous Vous demanderons de payer un Appel de Marge si la valeur nette mark-to-market de tous ces contrats évolue Hors de la Monnaie au-delà de Votre éventuel Crédit OTM et/ou si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore gravement.
- 9.3.5 Pour les clients professionnels, les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge Nous seront fournis par voie de transfert de propriété, à titre de garantie, et constituent une Garantie Financière garantissant vos Dettes (correspondant à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats Dérivés Concernés en cours. Nous serons autorisés à exercer un droit de rétention sur les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous aurez fournis par voie de transfert de propriété et Nous pourrions les utiliser afin de satisfaire l'ensemble de Vos obligations de paiement qui Nous sera dû à raison du tout Contrat Dérivé en cours à sa Date de Maturité, sa Date de Règlement ou sa Date de Paiement de la Prime ou à toute autre date d'échéance applicable. Dans une telle situation ou suite à votre défaillance ou dans les circonstances décrites à l'article 9.3.10 ci-dessous, Nous solderons Nos créances en prélevant les sommes retenues à titre de Garantie Financière et les compenserons avec Nos créances ou par tout autre moyen autorisé par la loi applicable. Suite à l'envoi de la notice conformément à l'article 9.3.11 ci-dessous, la Garantie Financière sera incluse dans l'opération de compensation multilatérale en application de l'article 9.3 ci-dessous et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 9.3.11 et 9.3.12 ci-dessous.
- 9.3.6 Pour les particuliers, les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge seront versés à Votre Holding Balance pour les besoins de Vos dettes (correspondant corrélativement à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats Dérivés en cours. En dépit de la conservation de Votre droit de propriété sur les Prépaiements et les Appels de Marge versés dans votre Holding Balance, nous saurons en droit de compenser ces Prépaiements et ces Appels de Marge contre Vos obligations de paiement qui Nous seront dues en raison de tout Contrat Dérivé à sa Date de Maturité, Date de Paiement de la Prime ou Date de Règlement ou à toute autre date d'échéance applicable. Suite à l'envoi de la notice conformément à l'article 9.3.11 ci-dessous, tout montant compensé au titre du présent article 9.3.6 sera comptabilisé dans l'opération de compensation multilatérale en application de l'article 9.3 ci-dessous et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 9.3.11 et 9.3.12 ci-dessous.
- 9.3.7 Si Vous manquez à Vos obligations décrites au présent article 9 ou à celles prévues par les stipulations du Contrat Dérivé, Vous Nous indemniserez en totalité de toutes pertes, coûts, frais ou

dépenses auxquels Nous devons faire face, y compris ceux liés au dénouement ou à la poursuite de n'importe quel contrat en devises que Nous aurons pu conclure avec d'autres personnes.

- 9.3.8 Nous pourrions modifier et/ou révoquer tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou les limites maximales auxquelles il est fait référence dans les articles 9.1.1 9.2.1 et 9.3.1 ci-dessus (i) sur la base de leur revue périodique à Notre seule discrétion ; (ii) aux conditions décrites dans les stipulations de l'article 7.2 ci-dessus ; ou (iii) au cas où il y aurait un changement significatif défavorable relatif à Vos flux financiers, activités professionnelles, actifs, situation financière (ou autre) ou à Vos perspectives par rapport à la dernière date de notification des limites correspondantes ou, le cas échéant, la dernière revue régulièrement effectuée ou (iv) d'autres circonstances défavorables, qui à Notre avis, pourraient raisonnablement avoir un effet significatif défavorable sur Votre capacité à remplir toute obligation dont Vous pourriez être redevable à notre égard. Nous Vous notifierons par Écrit tout changement ou toute révocation portant sur tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou toute limite maximale mentionnée aux articles 9.1.1 et 9.3.1 ci-dessus en application des stipulations visées ci-dessus. Ces stipulations peuvent faire l'objet d'un changement ultérieur sur la base d'un accord Écrit entre Vous et Nous.
- 9.3.9 Tant que Vous ne Nous aurez pas intégralement réglé les paiements ou effectué les remises qui Nous sont dus aux termes des Contrats Dérivés Concernés (y compris par voie de compensation ainsi que décrit à l'article 22.1.7 ci-dessous), Nous pourrions décider, de manière discrétionnaire, de ne pas effectuer un paiement ou une remise que Nous devons faire en Votre faveur à cette date conformément aux Contrats Dérivés Concernés.
- 9.3.10 Si Vous ne fournissez pas les Prépaiements et les Appels de Marge requis au titre du Contrat Dérivé au plus tard à la date d'exigibilité, ou si Vous Nous informez de Votre intention de ne pas fournir les Prépaiements et les Appels de Marge, ou encore si Vous mettez en cause la validité ou l'existence du Contrat Dérivé (les "**Opérations Concernées**") ou si Vous êtes défaillant ou si Vous Nous faites part de Votre intention de ne pas exécuter l'une de Vos obligations ou encore si Vous êtes dans l'incapacité de régler Vos dettes de manière générale lorsqu'elles deviennent exigibles, si Vous êtes en état de cessation de paiements, de cessation d'activité, si Vous demandez la désignation d'un mandataire ad hoc, si Vous demandez la désignation d'un conciliateur ou plus généralement, faites l'objet d'une procédure de conciliation, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde accélérée, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, si Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de redressement judiciaire, ou si Vous faites l'objet d'un jugement ouvrant une procédure de liquidation judiciaire, Nous pouvons, sans Vous en aviser à l'avance, résilier et dénouer toute Opération Concernée en cours conclue entre Nous et Vous, sans autre responsabilité de Notre part. Nous pourrions également faire tout ce que Nous jugerons approprié (conformément à l'article 7 ci-dessus) pour atténuer les pertes potentielles pouvant être causées par le fait que Vous n'avez pas honoré Vos obligations au titre de la ou des Opérations Concernées. En cas de résiliation, Vous convenez de Nous verser, sur simple demande, dans les cinq (5) Jours Ouvrables, le montant des pertes et des dépenses encourues par Nous du fait de la résiliation et du fait du dénouement des Opérations Concernées, y compris la perte subie par Nous à compter de la Date du Contrat et jusqu'à la date de résiliation de l'Opération Concernée.
- 9.3.11 Si Nous procédons à la résiliation de toute Opération Concernée conformément aux dispositions de l'article 9.3.10 ci-dessus, Nous Vous enverrons une notification décrivant respectivement l'évènement à l'origine de la résiliation, la date d'envoi de la notification et le Montant de Résiliation (tel que défini ci-dessous ; s'il a déjà été calculé à cette date). À compter de la date d'envoi d'une telle notification, tous paiements et toute exécution ultérieurs des Opérations Concernées devront être soldés et l'ensemble des droits et obligations qui existent entre Vous et Nous au titre de toute les Opérations Concernées sera remplacé par l'unique obligation à Notre ou à Votre charge qui sera calculée par Nous en application de l'article 9.3.12 ci-dessus (le "**Montant de Résiliation**"). Le Montant de Résiliation est l'unique créance de résiliation résultant de l'opération de compensation multilatérale (compensation des opérations et obligations financières) au sens de l'article L. 211-36-1-I du Code monétaire et financier. Le paiement du Montant de Résiliation doit être fait par le débiteur au moyen d'un virement électronique dans le délai de trois (3) Jours Ouvrables à compter de la date où ce paiement est demandé.
- 9.3.12 A la date d'envoi de la notification en application de l'article 9.3.11 ci-dessus ou dès que Nous serons en mesure d'y procéder, Nous calculerons, de manière raisonnable d'un point de vue

commercial, sur le marché financier français ou européen, selon le cas, et Nous Vous notifierons (le cas échéant) le Montant de Résiliation dont vous serez créancier ou redevable. Le Montant de Résiliation sera calculé à la date d'envoi de la notification, conformément à l'article 9.3.11 ci-dessus, comme la différence entre les valeurs actuelles de (i) l'ensemble de Vos créances et (ii) Nos créances au titre des Opération(s) Concernée(s) et/ou en lien avec les Opération(s) Concernée(s) (y compris, de manière non limitative, tout Prépaiement et tout Appel de Marge, payés en application de l'article 6.1 ci-dessus, dommages-intérêts, pertes et frais encourus en application de l'article 9.3.10 ou 9.3.11 ci-dessus). Le Montant de Résiliation doit être exprimé en euro. Aux fins de son calcul, il sera appliqué le taux de change publié par la Banque de France à la date d'envoi de la notification en application de l'article 9.3.11 ci-dessus.

9A Conseil en Investissement

9A.1 Général

Nous sommes autorisés à Vous fournir des Conseils en Investissements.

Vos besoins personnels et Votre situation doivent être établis sur la base des informations que Vous Nous fournissez, incluant les informations contenues dans le Profil Client. Nous ne saurons pas en mesure de Vous fournir des Conseils en Investissement à moins que Vous nous fournissiez toutes les informations requises au titre du Profil Client.

Vous acceptez que Nous puissions Nous baser et traiter toute information qui Nous est adressée au titre du Profil Client (ou un quelconque autre document) comme sincère, exacte et à jour jusqu'à ce que Vous Nous informiez que ladite information n'est plus sincère, exacte et à jour.

9A.2 Comment Nous fournissons des Conseils en Investissement

Nous pouvons Vous adresser des Conseils en Investissement soit suivant Votre demande ou soit à Notre Initiative. Nous pouvons aussi refuser de Vous adresser des Conseils en Investissement sans avoir à la justifier d'une quelconque manière.

Nous fournissons des Conseils en Investissement sur une base non indépendante et conseillons uniquement en lien avec les produits que Nous proposons.

Nous Vous fournissons des Conseils en Investissement sous forme écrite ou orale. Sous forme écrite, les Conseils en Investissement doivent être adressés dans une Déclaration d'Adéquation. Sous forme orale, chaque élément du Conseil en Investissement sera suivi d'une Déclaration d'Adéquation documentant ledit Conseil en Investissement qui Vous a été adressé sous forme orale.

Une déclaration d'adéquation est un document préparé par Nous à Votre destination couvrant, entre autres, (i) les Conseils en Investissement, (ii) une justification du Conseil en Investissement, (iii) des informations à propos des sources utilisées pour préparer le Conseil en Investissement, et (iv) des informations concernant la période pendant laquelle le Conseil en Investissement reste valable (la "**Déclaration d'Adéquation**").

Si pour quelque raison que ce soit le Conseil en Investissement qui Vous est adressé sous forme orale n'est pas correctement reflété dans le cadre de la Déclaration d'Adéquation ou si Vous n'avez pas reçu une Déclaration d'Adéquation suivant le conseil oral qui Vous a été adressé, Vous pouvez Nous contactez et exiger une Déclaration d'Adéquation reflétant ledit Conseil en Investissement qui vous a été précédemment adressé sous forme orale.

Nous ne donnons pas d'information sur une base régulière au sujet du caractère adapté (suitability) des instruments financiers dont la souscription Vous a été conseillée.

9.A.3 Pas d'honoraire du pour le Conseil en Investissement

Nous ne faisons pas payer d'honoraires au titre du Conseil en Investissement que Nous Vous fournissons.

9.A.4 Responsabilité pour la prise de décision d'investissement

Vous n'êtes pas obligés de suivre les Conseils en Investissement que Nous Vous fournissons.

Vous reconnaissez que Vous êtes exclusivement responsables de prendre Votre décision d'investissement et pour toutes les conséquences qui est découlent, que Vous ayez suivi Nos Conseils en Investissement ou non.

Nous ne sommes pas responsables des conséquences de Vos décisions d'investissement quels aient été prises suivant notre Conseil en Investissement ou non, sauf en cas de négligences

graves de Notre part ou faute intentionnelle dans le cadre de la fourniture du Conseil en Investissement à votre destination.

Sous réserve de toutes dispositions impératives contraires de la loi, sans accord préalable de Notre part Vous ne devez communiquer à quiconque les Conseils en Investissement que Nous Vous avons adressés.

9B Contrats à Terme PPE et Paiements Futurs

Contrats à Terme PPE

- 9B.1 Nous concluons un Contrat à terme PPE avec Vous à Votre demande à la condition que, sauf si un Crédit OTM et/ou un Crédit Non Livrable que Nous Vous accordons le prévoit expressément, Vous effectuiez rapidement, mais au plus tard à une date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat à terme PPE.
- 9B.2 Vous confirmez, déclarez et garantisiez que chaque Contrat à Terme de PPE conclu avec Nous vise à faciliter le paiement de biens ou de services identifiables.
- 9B.3 Nous ne sommes tenus d'exécuter le Contrat à Terme PPE que lorsque Nous avons reçu de Vous le solde des sommes que Vous Nous devez dans les conditions prévues à l'article 6.1.
- 9B.4 Une fois que Nous aurons reçu le Montant du Règlement d'un Contrat à Terme PPE, Nous verserons les fonds dans votre Holding Balance ou à un bénéficiaire conformément à Votre (Vos) demande(s).
- 9B.5 Si Vous et Nous en convenons expressément, Vous pouvez Tirer sur un Contrat à Terme PPE pendant la « Delivery Window » convenue ; à condition toutefois que Nous ayons reçu un règlement en fonds immédiatement disponibles correspondant au montant dudit Tirage. Nonobstant tout Tirage, Vous êtes tenu de Nous fournir la totalité du Montant de Règlement (ou tout solde restant) en fonds immédiatement disponibles conformément aux termes du Contrat à Terme PPE au plus tard à la Date de Maturité.
- 9B.6 Nous pouvons, à Notre seule discrétion, limiter les Contrats à Terme PPE à une valeur de transaction maximale prédéterminée qui sera exprimée en Euros et/ou à une date d'expiration maximale du Contrat à Terme PPE (c'est-à-dire la période entre la conclusion du Contrat à Terme PPE et sa Date de Maturité).
- 9B.7 Tout Prépaiement, dans la mesure où il n'est pas correctement appliqué ou compensé par Nous conformément aux présentes Conditions Générales, en particulier les articles 9B.10 ou 9B.20 ci-dessous, est recouvrable par Vous une fois que les Obligations de paiement du Contrat à Terme PPE ont été entièrement payées.
- 9B.8 Pendant la durée de chaque Contrat à Terme PPE, Nous pouvons, à notre discrétion, à tout moment, Vous demander de payer un montant supplémentaire – un Appel de Marge – en ce qui concerne votre Contrat à Terme PPE pour l'une des raisons suivantes : (i) si, à la suite d'une réévaluation du marché que nous effectuerons, Votre Contrat à terme PPE devient Hors de la Monnaie et excède Votre Crédit OTM éventuel ; et/ou (ii) si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore. Nous déterminerons le montant de cet Appel de Marge en fonction de la position Hors de la Monnaie réelle et/ou du changement négatif affectant Votre situation financière ou Votre solvabilité. Si Nous Vous demandons de payer un Appel de Marge, Vous convenez de payer celui-ci dans les 2 Jours Ouvrables suivant cette demande. Nous pouvons être amenés à Vous demander à plusieurs reprises des Appels de Marge complémentaires si le Contrat à Terme PPE continue d'évoluer Hors de la Monnaie au-delà de votre éventuel Crédit OTM ou si Votre situation financière et/ou Votre solvabilité continue de se détériorer.
- 9B.9 Dans le cas où Vous seriez partie à plusieurs Contrats à Terme PPE en cours, chacun d'entre eux sera réévalué individuellement et chaque exposition au titre des Contrats à Terme PPE sera déduite des autres expositions relatives à ces contrats afin d'établir Notre exposition globale au titre de tous Vos Contrats à Terme PPE. Par conséquent, Nous Vous demanderons de payer un Appel de Marge si la valeur nette « mark-to-market » de tous ces contrats évolue Hors de la Monnaie au-delà de Votre éventuel Crédit OTM et/ou si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore gravement.
- 9B.10 les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge Nous seront fournis par voie de transfert de propriété, à titre de garantie, et constituent une Garantie Financière garantissant vos Dettes (correspondant à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats à Termes PPE en cours. Nous serons autorisés à exercer un droit de rétention sur les Prépaiements et les Appels de Marge que

Vous Nous aurez fournis par voie de transfert de propriété et Nous pourrons les utiliser afin de satisfaire l'ensemble de Vos obligations de paiement qui Nous sera dû à raison de tout Contrat à Terme PPE en cours à sa Date de Maturité, sa Date de Règlement ou à toute autre date d'échéance applicable. Dans une telle situation ou suite à votre défaillance ou dans les circonstances décrites à l'article 9B.19 ci-dessous, Nous solderons Nos créances en prélevant les sommes retenues à titre de Garantie Financière et les compenserons avec Nos créances ou par tout autre moyen autorisé par la loi applicable. Suite à l'envoi de la notification conformément à l'article 9B.20 ci-dessous, la Garantie Financière sera incluse dans l'opération de compensation multilatérale en application de l'article 9.3 ci-dessous et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 9B.20 et 9B.21 ci-dessous.

- 9B.11 Si Vous manquez à Vos obligations décrites au présent article 9B ou à celles prévues par les stipulations Contrat à Terme PPE, Vous Nous indemniserez en totalité de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses auxquels Nous devons faire face, y compris ceux liés au dénouement ou à la poursuite de n'importe quel contrat en devises que Nous aurons pu conclure avec d'autres personnes.
- 9B.12 Nous pourrons modifier et/ou révoquer tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou les limites maximales auxquelles il est fait référence dans les articles 9B.1 et 9B.6 ci-dessus : (i) sur la base de leur revue périodique à Notre seule discrétion ; (ii) aux conditions décrites dans les stipulations de l'article 7.2 ci-dessus ; ou (iii) au cas où il y aurait un changement significatif défavorable relatif à Vos flux financiers, activités professionnelles, actifs, situation financière (ou autre) ou à Vos perspectives par rapport à la dernière date de notification des limites correspondantes ou, le cas échéant, la dernière revue régulièrement effectuée conformément au (i) ou d'autres circonstances défavorables, qui à Notre avis, pourraient raisonnablement avoir un effet significatif défavorable sur Votre capacité à remplir toute obligation dont Vous pourriez être redevable à Notre égard. Nous Vous notifierons par Écrit tout changement ou toute révocation portant sur tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou toute limite maximale mentionnée aux articles 9B.1 et 9B.6 ci-dessus en application des stipulations visées ci-dessus. Ces stipulations peuvent faire l'objet d'un changement ultérieur sur la base d'un accord Écrit entre Vous et Nous.
- 9B.13 Tant que Vous ne Nous aurez pas intégralement réglé les paiements ou effectué les remises qui Nous sont dus aux termes des Contrats à Termes PPE y compris par voie de compensation ainsi que décrit à l'article 22.1.7A ci-dessous, Nous pourrons décider, de manière discrétionnaire, de ne pas effectuer un paiement ou une remise que Nous devons faire en Votre faveur à cette date conformément aux Contrats Dérivés Concernés.

Paiements Futurs

- 9B.14 Vous pouvez Nous autoriser à conclure des paiements futurs en Nous adressant une demande de Votre part ou de la part d'un TPP en vertu de la clause 3.5 ci-dessus. Nous pouvons, à Notre seule discrétion, Vous limiter la fourniture de services de Paiements Futurs à une valeur de transaction maximale prédéterminée qui sera exprimée en Euros pour chaque transaction de Paiements Futurs. Nous Vous informerons de toute limite applicable avant de commencer à Vous fournir des Services liés aux Paiements Futurs.
- Vous confirmez, déclarez et garantisiez que chaque Paiement Futur que Vous concluez avec Nous est destiné à faciliter le paiement de biens ou de services identifiables.
- 9B.15 Vous devez Nous remettre le Montant du Règlement dans la même devise que celle que vous avez spécifiée dans Votre Demande pour des Paiements Futurs.
- 9B.16 Une fois que Nous aurons reçu le Montant du Règlement, Nous débloquerons le paiement conformément à Votre Demande. Nous pouvons vous facturer des frais pour le transfert des fonds, comme indiqué dans la grille tarifaire.
- 9B.17 Dans l'éventualité où Vous souhaitez modifier la Date de Règlement des Paiements Futurs, ou toute partie de celle-ci, avant la Date de Règlement, Vous pouvez le faire sous réserve de Notre accord exprès ; à condition, toutefois, que la durée maximale de toute modification de la Date de Règlement ne dépasse pas cent vingt (120) jours après la Date du Contrat des Paiements Futurs, à moins que Nous ne prolongions la durée des Paiements Futurs à notre seule discrétion.
- 9B.18 Vous pouvez modifier Vos instructions de versement avant la Date de Règlement en Nous soumettant une Demande de ne pas verser le montant total des fonds à la Date de Règlement. Dans ce cas, Vous pouvez Nous demander de revendre immédiatement les fonds excédentaires au taux de change du marché actuel ou, sinon, Nous placerons le solde des fonds excédentaires dans une Holding Balance conformément à la clause 10 ci-dessous. Vous resterez responsable du montant total des fonds envers Nous. Une fois que les fonds ont été placés dans une Holding

Balance, si nous ne recevons pas une Demande de disposition de ces fonds en temps voulu avant l'expiration de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre monnaie nationale au taux de change alors en vigueur et Vous seront retournés comme indiqué dans la clause 10 ci-dessous.

Stipulations applicables aux Contrats à Terme PPE et aux Paiements Futurs

- 9B.19 Si Vous ne fournissez pas les Prépaiements ou les Appels de Marge requis en rapport avec un Contrat à Terme PPE au plus tard à la date d'échéance ou si Vous Nous communiquez Votre intention de ne pas fournir le Prépaiement ou l'Appel de Marge, ou si vous contestez la validité ou l'existence d'un Contrat à Terme PPE et/ou d'un Paiement Futur ou d'un défaut, ou communiquer Votre intention de manquer à l'une de Vos obligations, ou si vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en cessation d'activité, si Vous avez demandé la nomination d'un mandataire ad hoc, si Vous avez demandé la nomination d'un conciliateur, ou plus généralement, si Vous faites l'objet d'une procédure de sauvegarde, procédure de sauvegarde accélérée, procédure de sauvegarde financière accélérée ou de redressement judiciaire ou si Vous faites l'objet d'une décision de justice ayant abouti à une liquidation judiciaire, Nous pouvons résilier et annuler, sans préavis, tout Contrat à Terme PPE et/ou Paiement Futur et/ou toute autre mesure que Nous jugeons appropriée (conformément à la clause 7 ci-dessus) pour atténuer les pertes potentielles causées par Votre manquement à Vos obligations contractuelles au titre du (des) Contrat(s) à Terme PPE et/ou du (des) Paiement(s) Futur(s). Dans le cas d'une telle résiliation, Vous acceptez de Nous payer sur demande dans les cinq (5) Jours Ouvrables le montant de toutes les pertes et dépenses que Nous avons encourues en relation avec la résiliation et le dénouement du (des) Contrat(s) à Terme PPE et/ou du (des) Paiement(s) Futur(s), y compris toute perte que Nous avons encourue entre la Date du Contrat et la date de résiliation du Contrat à Terme PPE et/ou du Paiement Futur.
- 9B.20 Si Nous résilions un ou plusieurs Contrats à Terme PPE et/ou un ou plusieurs Paiements Futurs conformément à la clause 9B.19 ci-dessus, Nous Vous enverrons une notification décrivant l'événement respectif de résiliation, la date d'envoi de la notification et le Montant de Résiliation (tel que défini ci-dessous ; s'il est déjà calculé à cette date). À compter de la date d'envoi de cette notification, tous les paiements et prestations ultérieurs relatifs à tous les Contrats à Terme PPE et/ou les paiements futurs seront effectués et les devoirs et obligations existants de Vous et de Nous seront remplacés par une seule obligation de Nous ou de Vous à calculer par Nous conformément à la clause 9B.21 ci-dessus (le "**Montant de Résiliation des PPE et des PF**"). Le Montant de résiliation des PPE et des PF est la seule créance de règlement résultant d'un accord de compensation avec déchéance du terme. Le Montant de résiliation PPE et des PF est payable par le débiteur par transfert électronique dans les trois (3) Jours Ouvrables suivant la date de la demande de son paiement.
- 9B.21 À la date d'envoi de la notification conformément à l'article 9B.20, ou dès que possible après cette date, Nous calculerons d'une manière commercialement raisonnable sur les marchés financiers français ou européens, selon le cas, et Vous notifierons le Montant de Résiliation des PPE et PF (le cas échéant) que vous devez soit recevoir, soit payer. Le Montant de Résiliation des PPE et PF sera calculé à la date d'envoi de la notification conformément à la clause 9B.20 ci-dessus comme une différence entre les valeurs actuelles de : (i) de toutes Vos créances ; et (ii) de nos créances au titre de la ou des transactions concernées et/ou liées à ce ou ces Contrats à Terme PPE et/ou au(x) paiement(s) futur(s) (y compris, sans limitation, tout paiement anticipé et dépôt de garantie, les fonds conformément à la clause 6.1 ci-dessus, les dommages, pertes et dépenses conformément aux clauses 9B.11 ou 9B.19 ci-dessus). Le Montant de Résiliation des PPE et des FP est libellé en Euros. Pour son calcul, le taux de change publié par la Banque de France à la date d'envoi de l'avis prévu à la clause 9B.20 ci-dessus s'applique.

10. Holding Balances

- 10.1 Des fonds peuvent être gardés en Holding Balance pour une période maximum de quatre-vingt-dix (90) jours. Les fonds maintenus en Holding Balance ne porteront pas intérêt. Vous prendrez à Votre charge tous les risques (incluant, sans que cette énumération soit exhaustive, ceux liés aux fluctuations du marché des changes concernant les devises concernées) relatifs au maintien de Holding Balance d'une ou plusieurs devises. Si Nous ne recevons pas à temps une Demande de mise à disposition de ces fonds avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre devise au taux de change ayant cours et Vous seront retournés.

- 10.2 Nous n'utiliserons pas Vos fonds. Les fonds reçus par Vous seront déposés sur un compte bancaire spécifique.
- 10.3 Les clauses 10.1 et 10.2 ci-dessus ne s'appliquent pas à la quote-part du Holding Balance relative au Prépaiement ou à un Appel de Marge.

11. Ordres Cibles

- 11.1 Vous devez Nous envoyer une Demande d'Ordre Cible afin de Nous autoriser à prendre des décisions conformément à Votre Demande d'Ordre Cible. Chaque Demande d'Ordre Cible ne sera effective que lorsque Nous l'aurons réceptionnée et dès que Nous aurons une opportunité raisonnable d'agir en fonction de cette Demande d'Ordre Cible. Chaque Demande d'Ordre Cible doit comporter la devise, le montant ainsi que la Période de Validité d'Ordre Cible et les éventuelles instructions de livraison. Les Demandes d'Ordres Cibles sont acceptées les Jours Ouvrables entre 9 heures et 15 heures (heure de Paris). Les Demandes d'Ordre Cible effectuées en dehors de cette période seront considérées comme reçues à 9 heures (heure de Paris) le Jour Ouvrable suivant.
- 11.2 Si le Taux Cible est Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous exécuterons la Demande d'Ordre Cible puis Nous Vous enverrons une Confirmation. Afin d'éviter toute incertitude, à moins que Vous n'ayez annulé une Demande d'Ordre Cible conformément aux dispositions de l'article 11.3 ci-dessous, la Demande d'Ordre Cible vous liera dès que le Taux Cible deviendra Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible. Vous nous serez redevable de la totalité du montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible. Vous vous engagez à vérifier au plus vite chaque Confirmation pour vérifier son exactitude ou les incohérences éventuelles et à Nous informer immédiatement de toute erreur ou incohérence y figurant.
- 11.3 Une fois que le Taux Cible est Durable et Négociable, Vous ne pourrez pas annuler les Demandes d'Ordres Cibles. Afin d'annuler une Demande d'Ordre Cible durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous devons recevoir une instruction en ce sens de Votre part, soit par Ecrit soit par le Système en Ligne, mentionnant l'annulation. L'annulation sera effective dès que Nous aurons une opportunité commerciale de traiter ladite demande Écrite et avant que les Fonds du Contrat n'aient été achetés ou vendus par Vous. En l'absence d'une demande Écrite, Nous agirons selon les termes de la Demande d'Ordre Cible et Vous Nous serez redevable de tout montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible.
- 11.4 Si le Taux Cible ne devient pas Durable et Négociable pendant la Période de Validité d'Ordre Cible, la Demande d'Ordre Cible expirera automatiquement à l'expiration de la Période de Validité d'Ordre Cible. Sauf disposition contraire indiquée dans les Demandes d'Ordres Cibles, les Demandes d'Ordres Cibles demeureront valable jusqu'à 23 heures 59 minutes (heure de Paris) le dernier jour de la Période de Validité d'Ordre Cible.

12. Encaissement d'un chèque en devise étrangère

- 12.1 Si Vous recevez des chèques en devise étrangère et désirez que Nous les encaissions et les échangeons en euros ou dans une autre devise de Votre choix, et si Nous donnons Notre accord pour y procéder, Nous procéderons de la manière suivante :
- 12.1.1 Vous Nous enverrez la Demande d'encaissement de chèques en devise étrangère et de change accompagnée des chèques concernés.
- 12.1.2 La validité de tous les chèques que Vous Nous présenterez sera vérifiée par Nos soins - tout chèque considéré comme non valable Vous sera retourné dans les meilleurs délais.
- 12.1.3 Tous les chèques seront endossés par Vous, au profit de Western Union International Bank GmbH et porteront la signature de l'une des personnes autorisées par Vous.
- 12.1.4 La date de valeur du règlement en Votre faveur en euros ou en devises sera conforme à Nos usages en la matière, en fonction de la devise considérée et du pays d'émission du chèque. La multiplicité des hypothèses rend impossible toute détermination à l'avance mais Nous pouvons Vous donner toute information utile lors de l'envoi de Votre Demande.
- 12.1.5 Vous acceptez de payer tous les frais liés à l'encaissement et au change que Nous Vous facturerons. Il est possible que Vous ne puissiez obtenir une tarification précise le jour de Votre Demande, dans la mesure où il est possible que Nous ignorions à cette date les conditions de taux et les frais qui Nous seront facturés par la banque tirée et, le cas échéant, l'agent compensateur ainsi que la date à laquelle le paiement aura lieu. Généralement, le taux de change et les frais et commissions appliqués seront calculés et Vous seront notifiés le jour de la

réception par Nos soins de l'avis de compensation de l'agent compensateur. Nous tiendrons à Votre disposition, moyennant paiement d'une commission forfaitaire, une copie des pièces justificatives des frais facturés par Nos correspondants.

- 12.2 Tout chèque qui Nous sera retourné impayé ou non négociable ou non encaissable Vous sera renvoyé immédiatement et Vous acceptez de Nous rembourser à réception. Vous acceptez également de Nous rembourser tous frais qui Nous seraient facturés par l'entité qui aurait retourné le chèque et que Nous aurions payés.
- 12.3 Toute perte, vol ou destruction de chèque pendant le transfert Vous sera signalé dans les 24 heures qui suivent la notification qui Nous en sera faite. Nous Vous adresserons une demande d'indemnisation confirmant que Nous n'avons reçu d'aucune banque impliquée dans la compensation ou le paiement du chèque la valeur correspondant au dit chèque. Vous acceptez dès lors de Nous rembourser immédiatement le montant correspondant à cette valeur si elle Vous a déjà été payée.

13. Indemnisation au titre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre compte sur les caisses d'un de Nos correspondants

- 13.1 Dans le cas où un chèque en devise émis par Nous sur Vos instructions ne serait pas reçu par le Bénéficiaire que Vous avez désigné pour quelque raison que ce soit, y compris (sans caractère limitatif) en cas de perte, vol ou destruction dudit chèque, Vous acceptez de Nous en informer dès que Vous aurez connaissance de la non-réception du chèque par le Bénéficiaire.
- 13.2 Dès que Vous Nous aurez notifié la non-réception du chèque en application de l'article 13.1 ci-dessus, Nous mettrons tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Vous ne pourrez toutefois engager Notre responsabilité en cas de retard ou échec de cette opposition dès lors que Nous aurons raisonnablement mis tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Nous attirons également Votre attention sur le contenu de l'article 14.6 ci-dessous.
- 13.3 Nous acceptons d'émettre un nouveau chèque en remplacement ou de Vous rembourser à un taux de change que Nous considérerons comme approprié, dès lors que Nous aurons préalablement pu faire opposition sur le chèque en question. Nous pourrions toutefois soumettre le remplacement du chèque ou son remboursement à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre tout encaissement du chèque initialement émis par un tiers et ce, malgré l'opposition faite par Nous. Vous acceptez de dégager Notre responsabilité et de Nous indemniser contre toutes pertes, coûts, réclamations, dommages et frais encourus par Nous ou effectués à Notre encontre à la suite de l'opposition faite sur le chèque initialement émis et à son remplacement ou remboursement.
- 13.4 Dans le cas où le chèque initialement émis entrerait en Votre possession ou en possession du Bénéficiaire à tout moment après qu'une opposition ait été formée sur celui-ci, Vous Vous engagez par la présente à Vous assurer qu'aucune tentative ne sera faite pour encaisser ce chèque et que celui-ci Nous sera retourné à la première occasion et que, dans l'attente de sa réception par Nous, il sera détenu pour Notre compte.
- 13.5 Nous n'aurons aucune obligation d'émettre un chèque en remplacement ou d'effectuer un remboursement dans le cas où Nous pourrions établir que le chèque initialement émis a été encaissé avant que l'opposition ait été faite sur celui-ci.
- 13.6 Dans le cas où il serait établi que le chèque initialement émis a été encaissé avant qu'une opposition ait pu être faite sur celui-ci, mais où (i) Vous Nous aurez tenus informés dès que Vous aurez eu connaissance de la non-réception du chèque, et (ii) Vous Nous aurez suffisamment démontré que la perte, le vol ou la destruction du chèque n'était en aucun cas dû à Votre négligence ou manque d'attention dans l'expédition ou tout autre opération impliquant le chèque, Nous pourrions émettre un chèque en remplacement ou procéder à un remboursement à un taux de change que Nous considérerons comme approprié étant toutefois entendu que le remplacement du chèque ou son remboursement pourra être conditionné à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre l'impossibilité d'obtenir le remboursement du chèque initialement émis de la banque devant compenser/payer ce chèque. En conséquence de ce qui précède, Vous acceptez par les présentes de Nous rembourser la valeur du chèque émis initialement dans le cas où Nous serions dans l'impossibilité d'obtenir son remboursement de la banque devant compenser/payer le chèque ou dans le cas où il aurait été établi que Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire aurait encaissé ce chèque. S'il est établi que ce chèque a été encaissé par Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire, Nous pouvons faire opposition immédiatement, à Vos frais, sur le chèque émis en remplacement et toutes sommes qui Vous auraient été remboursées devront Nous être immédiatement restituées.

14. Indemnisation et limitation de responsabilité

- 14.1 Vous acceptez de Nous indemniser en totalité contre toutes pertes, dommages, coûts et dépenses encourus par Nous ou auxquels Nous aurions été condamnés en relation avec toute Demande faite par Vous (ou en utilisant un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus).
- 14.2 À moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les présentes Conditions Générales, toutes déclarations, garanties, conditions ou autres termes prévus par la loi sont exclus dans toute la mesure permise par la loi.
- 14.3 Nous ne serons pas responsable à Votre égard (y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) et ne pourrons être considérés comme ayant failli à Nos obligations au titre des présentes Conditions Générales en cas de retard ou de non-exécution de toute Demande dûment acceptée si un tel délai d'exécution ou une telle non-exécution est dû, en tout ou partie, à Votre fait, ou à celui d'un tiers (y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) , ainsi qu'en cas de survenance d'un cas de force majeure, à savoir tout fait irrésistible, même prévisible et/ou résultant de circonstances internes, y compris toute interruption de services consécutives à des grèves, accidents de toute nature, difficultés affectant le réseau de transmission ou à tout virus susceptible d'affecter les réseaux ou systèmes informatiques ou toute défaillance des gestionnaires de ces réseaux ou systèmes.
- 14.4 Dans toute la mesure autorisée par la loi, Nous ne pourrons être tenus responsables à Votre égard (ou tout PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) pour toute perte ou dommage indirect (pour perte de profit, de savoir- faire, de clientèle ou autre), coûts, dépenses (y compris, sans limitation, les frais d'avocats et les débours) ou autres réclamations pour dommages indirects quelle qu'en soit la nature (et qu'ils aient été causés par Nous, Nos employés ou Nos mandataires ou autre) encouru ou effectué à l'occasion ou en rapport avec toute Demande ou tous Services exécutés ou devant être exécutés en conformité avec ces Conditions Générales. Nous ne pouvons pas non plus être tenus responsables de toute omission dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales.
- 14.5 Vous acceptez expressément que toute opération de paiement non autorisée ou mal exécutée et toute réclamation pour dommages ou pertes de quelque nature que ce soit, encourue au titre des présentes Conditions Générales devront Nous être notifiées dès que Vous en aurez connaissance et, dans tous les cas, dans un délai de treize (13) mois à compter de la survenance des événements considérés comme étant à l'origine de l'incident ayant conduit à la réalisation de l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée ou de la réclamation. Nonobstant toute stipulation contraire au titre des présentes Conditions Générales, et sous réserve du respect de l'exigence de notification prévue par le présent article 14.5, tout paiement que Nous aurions effectué après la réception de cette notification sur la base d'une Demande que Vous n'auriez pas autorisée, Nous obligera à Vous reverser aussitôt, et dans tous les cas au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant le jour où Nous avons eu connaissance de l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée, le montant du paiement effectué au profit du Bénéficiaire, dans la devise du paiement ainsi effectué, comme si l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée n'était jamais intervenue. La date de valeur du remboursement devra être au plus tard la date où l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée a été débitée (et réalisée en faveur du Bénéficiaire dans la devise du paiement ainsi effectué). Rien dans le présent article 14.5 ne saurait être interprété de manière à limiter Votre responsabilité au regard des pertes encourues au regard de toute opération de paiement non autorisée si Vous avez agi de manière frauduleuse ou si intentionnellement ou avec une négligence coupable Vous avez : (a) omis de Vous conformer aux présentes Conditions Générales ; (b) omis de Nous avertir en temps utile dès que Vous en avez eu connaissance, de la perte, du vol, du détournement ou de l'utilisation non autorisée des Services ou (c) omis de faire toutes les démarches raisonnables pour sécuriser les Moyens d'Accès aux Systèmes En Ligne ou les autres procédures de sécurité personnalisées.
- 14.6 Nous Vous indemniserons pour tous dommages et intérêts et frais et débours au paiement desquels Vous pourriez être condamnés par un tribunal sur le fondement que l'utilisation par Vous du Système En Ligne dans les conditions prévues aux présentes constitue une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sous réserve que :
- 14.6.1 Vous Nous avertissiez promptement de toute réclamation ou action ou risque de réclamation ou action de la part d'un tiers relative au Système En Ligne ;
- 14.6.2 Nous ayons le contrôle de toute action, réclamation ou procédure relative au Système En Ligne ;
- 14.6.3 Vous n'acceptiez pas la demande et que vous n'admettiez une quelconque responsabilité dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures sans notre accord Écrit ; et
- 14.6.4 Vous coopériez pleinement avec Nous dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures relatives au Système En Ligne.

- 14.7 A l'exception de ce qui est prévu à l'article 14.5, dans toute la mesure permise par la loi, Nous ne pourrions encourir aucune responsabilité au titre de toutes réclamations formulées contre Vous par tout tiers y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus. En particulier, Nous resterons étrangers à tout différend commercial pouvant survenir entre Vous et le Bénéficiaire.
- 14.8 Nous acceptons de mettre raisonnablement tout en œuvre, dans les limites de l'état de l'art, pour assurer le bon fonctionnement du Système En Ligne dans des conditions optimales, et pour exécuter les Demandes qui Nous sont transmises via le Système En Ligne. Ainsi, toutes les informations personnelles et, en particulier, les données bancaires, les codes et les Moyens d'Accès au Système En Ligne que Vous saisissez seront systématiquement cryptés. Toutefois, Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne la transmission et la conservation des données ou leur transformation ou utilisation par des tiers et n'encourons aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts que Vous pourrez encourir ou supporter du fait :
- 14.8.1 d'un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes ou des réseaux de télécommunication, entraînant l'impossibilité d'utiliser tout ou partie des fonctions qu'ils devraient offrir ;
- 14.8.2 d'une indisponibilité des Services causée en tout ou partie par un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes, de tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou de toute autre circonstance ;
- 14.8.3 d'un retard ou d'une erreur dans l'exécution de tout Service ou de toute Demande causé par le Système En Ligne, Nos ou Vos systèmes, tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou toute autre circonstance.
- 14.9 Vous reconnaissez que :
- 14.9.1 la sécurité des informations transmises par voie électronique ne peut pas être garantie et la transmission des Demandes y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus et des Confirmations se fait à Vos risques. Vous Nous autorisez à agir en conformité avec les Demandes, dans le format et selon le contenu que Nous recevons ; et
- 14.9.2 le droit d'utiliser le Système En Ligne Vous est consenti sous réserve du respect des conditions prévues par les présentes.
- 14.10 Nonobstant les autres exclusions et limitations de Notre responsabilité prévues par les présentes, toute responsabilité que Nous encourons au titre des Services exécutés ou devant être exécutés par Nous au titre de ces Conditions Générales sera limitée à la valeur en euro de l'opération concernée à la date de valeur de ladite opération ou, si aucune date de valeur n'a été convenue, à la date de la Demande concernée.
- 14.11 Toute réclamation relative à Nos Services, à Notre prestation ou à un manquement quelconque à Nos obligations, à Notre équipe ou à l'un quelconque de Nos sous- traitants devra Nous être adressée comme suit :
- 14.12 Vous pouvez Nous faire part de Votre réclamation en (i) envoyant un courrier électronique à WUBSFrance@westernunion.com ; (ii) téléphonant au 0805 980 233 (appel national gratuit) ou +33 1 71 04 54 90 depuis l'étranger ; (iii) vous présentant à nos bureaux Western Union International Bank GmbH, Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, Paris La Défense ; et/ou (iv) en Nous écrivant : Western Union International Bank GmbH, succursale française, Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France, à l'attention du Service Relation Client. Toutes les communications doivent être en français et Nous devons Vous adresser notre documentation sur tout support durable en conformité avec la réglementation applicable.
- 14.13 Nous tenterons d'adresser les difficultés que Vous rencontrez dans un délai de trois Jours Ouvrables. Si cela n'est pas réalisable, Nous accuserons réception de Votre réclamation dans un délai de 5 Jours Ouvrables suivant la date de réception de Votre demande.
- 14.14 Nous étudierons toute réclamation et Vous enverrons une réponse dans les 15 Jours Ouvrables suivant sa date de réception. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir une réponse complète dans les 15 Jours Ouvrables suivant la date de réception pour des raisons échappant à Notre contrôle, Nous enverrons une réponse indiquant clairement le motif du retard et précisant une date butoir pour une réponse complète ; cette date ne devra pas dépasser 35 Jours Ouvrables après la date de réception de la réclamation.
- 14.15 Une copie de Notre procédure de traitement des réclamations est disponible sur demande et peut être téléchargée sur <https://business.westernunion.com/fr-be/conformite-et-juridique/deposer-une-reclamation>.

15. Déclarations et garanties

En acceptant les présentes Conditions Générales, Vous faites les déclarations et prenez les engagements suivants à Notre égard, aussi bien à la date d'acceptation des présentes Conditions Générales qu'à la date de vos Demandes :

- 15.1 Vous avez la capacité et avez reçu les autorisations nécessaires pour souscrire aux Services et faire des Demandes ;
- 15.2 Le(s) Représentant(s) qui signe(nt) les Demandes conformément aux présentes Conditions Générales est (sont) habilité(s) à le faire en vertu du pouvoir de signature joint aux présentes que Vous pourrez modifier dès lors que des suppressions ou des ajouts seront nécessaires. De telles modifications devront être confirmées par Écrit par un signataire autorisé existant ;
- 15.3 Vos Demandes, et tous paiements auxquels elles se réfèrent, effectuées conformément à ces Conditions Générales, Vous engageront et Vous seront opposables et ne sont et ne seront contraires à aucun contrat ou accord que Vous auriez conclu ;
- 15.4 Toutes Vos Demandes, et tous les paiements auxquels elles se réfèrent, sont légaux, en rapport direct avec Vos obligations de paiement commerciales ou professionnelles et ne sont pas effectuées à des fins illicites ou spéculatives ;
- 15.5 Toutes Vos Demandes n'ont aucun lien avec le monde du jeu (argent) ou de la pornographie.
- 15.6 Les sommes fournies par Vous en tant que Prépaiement ou Appel de Marge sont libres de tout droit d'une quelconque nature, de toute sûreté, tout droit de préférence, quasi-sûreté, toute créance de restitution, clause de réserve de propriété ou tout autre droit consenti à des tiers ;
- 15.7 Vous avez pris et prendrez toutes mesures appropriées pour protéger les données et/ou les logiciels installés ou chargés sur Votre équipement informatique de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion.
- 15.8 Les Services sont utilisés par Vous exclusivement dans une perspective commerciale / liée à votre activité et chaque utilisation des Services par Vous est effectuée afin de gérer le risque associé à un actif ou une dette due ou subie dans le cadre de votre activité.
- 15.9 Vous agissez en qualité de mandant et êtes légalement le titulaire de tous les fonds utilisés dans le cadre des Services, et toutes transactions menées par Nous est effectuée conformément au droit applicable. Vous confirmez également que vous n'agirez pas pour le compte d'un tiers.

16. Indemnisation au titre des télécopies et autres moyens de télétransmission

- 16.1 Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégager de toute responsabilité contre toute action, procédure, responsabilité, réclamations, demandes de dommages et intérêts, coûts, pertes et frais pouvant survenir à la suite de toute exécution d'instructions transmises par télécopie ou par tout autre moyen de télétransmission provenant en apparence de Vous ou de Vos représentants, dirigeants, employés ou mandataires y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus.
- 16.2 Vous acceptez, à Notre demande, de Nous transmettre Votre confirmation Écrite pour toutes instructions envoyées par télécopie ou par tout autre moyen de télétransmission (y compris un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) et de permettre toute vérification par téléphone ou par tout autre moyen acceptable pour Nous ; en tout état de cause cependant, l'absence de confirmation Écrite ou de vérification ou toute différence entre une éventuelle confirmation Écrite et les instructions reçues à l'origine par télécopie ne devra en aucune manière porter atteinte à l'indemnisation ou à Nos droits de recouvrement en application des stipulations de l'article 16.1 ci-dessus.

17. Conformité à la réglementation relative au contrôle des changes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à FATCA

- 17.1 Vous comprenez que Nous devons prendre les mesures appropriées pour Nous assurer que Nous ne participons pas ou n'aidons pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Vous Vous engagez à respecter les lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux à l'occasion de toute demande et vous engagez à respecter Nos propres obligations au regard de ces lois et règlements. En particulier, Vous garantissez que les informations retranscrites dans Votre Souscription de Services et dans Votre Demande sont correctes et que le transfert des fonds ne constituera pas une violation des lois et règlements applicables en matière

de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux. Vous convenez que pour Nous conformer à Nos obligations aux termes de la législation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les aspects liés aux sanctions commerciales et économiques, et aux dispositions de la loi ou à une ordonnance du tribunal, Nous puissions décider, de manière discrétionnaire, de communiquer, à toute banque correspondante ou à toute autorité réglementaire ou judiciaire française, autrichienne ou étrangère, des informations relatives à une opération, que Vous Nous aurez fournies, si Nous considérons, de manière discrétionnaire, qu'il est nécessaire ou souhaitable d'agir ainsi. De plus, cette divulgation peut être faite, au regard de Nos opérations, en faveur de toute organisation gouvernementale ou autorité réglementaire ou de tutelle, dès lors qu'elle répond à des exigences d'examen ou de vérification gouvernementale de routine ou qu'elle s'inscrit dans le cadre des renseignements devant être fournis à ces organismes gouvernementaux dans le cours normal des activités. En signant la Souscription de Services, Vous acceptez expressément, aux fins du présent article 17.1, de Nous délier du secret bancaire.

- 17.2 Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les opérations visées dans les présentes Conditions Générales, Nous avons recours à diverses entités de Notre groupe au moyen de contrats d'externalisation. À cet effet, Nous pouvons transmettre toute information que Vous Nous aurez transmise conformément aux termes et conditions desdits contrats d'externalisation. Par conséquent et de convention expresse, Vous acceptez, à l'effet du présent article 17.2, de Nous délier du secret bancaire.
- 17.3 À tout moment, les autorités réglementaires peuvent demander à ce que des informations additionnelles leur soient transmises sur Votre organisation ou sur des opérations particulières. Vous acceptez de fournir à tout moment les informations que Nous ou toute autorité réglementaire pourrions / pourrait Vous demander et/ou que Nous pourrions devoir transmettre en relation avec Vous et/ou toute Demande.
- 17.4 Si Vous enfreignez ces lois ou règlements, Vous acceptez que Nous retenions toutes sommes ou fonds qui Nous auront été transmis en application des présentes Conditions Générales et/ou que Nous n'exécutons pas toute Demande si Nous y sommes contraints par toute autorité réglementaire (y compris toute autorité réglementaire étrangère) ; ces fonds ne porteront pas intérêt à Notre rencontre.
- 17.5 Vous comprenez, reconnaissez et consentez à ce que toutes vos opérations, où qu'elles soient originées, puissent être exécutées par Nous ou peuvent être exécutées pour Notre compte par une ou plusieurs sociétés affiliées du groupe, laquelle ou lesquelles peuvent être établies hors de France et de l'Union Européenne. Dans ce cadre, toutes les opérations, où qu'elles soient initiées, seront exécutées en conformité avec les lois et les règlements du pays où l'opération est exécutée, y compris, mais sans limitation, les lois et règlements applicables à la lutte contre le blanchiment des capitaux, la lutte contre le terrorisme et le contrôle des actifs étrangers. Les données personnelles peuvent seulement être traitées en conformité avec les conditions définies à l'article 23.
- 17.6 Les Parties reconnaissent et conviennent expressément qu'il relèvera de Votre responsabilité de déterminer la source du(des) paiement(s), ou le statut du bénéficiaire au regard du chapitre 3 et chapitre 4 en conformité avec les articles 861 à 865, 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal américain (United States Internal Revenue Code) et que Nous ne connaissons pas et n'aurons aucune raison de connaître la source du (des) paiement(s) et l'application d'une retenue à la source au titre d'un paiement fait à un bénéficiaire. En conséquence, dans la mesure où les dispositions des articles 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal américain (United States Internal Revenue Code) s'appliquent à Votre opération, Vous Nous déclarez et garantisiez avoir déterminé le statut du bénéficiaire en application du chapitre 3 et 4 en conformité avec les articles 1441 à 1446 et 1471 à 1474 et aux règlements en vigueur susvisés et d'avoir, le cas échéant, retenu le montant requis. Vous serez tenu de Nous indemniser et ainsi que de prévenir tout dommage résultant de ou contre toute créance des autorités fiscales américaines (US Internal Revenue Service (IRS)) au titre des impôts, des intérêts ou sanctions et frais encourus par Nous à raison d'une retenue insuffisante ou tout autre type de violation des règles de retenue à la source définies par l'IRS, y compris, mais sans que cela soit limitatif, au titre de FATCA. Cette indemnité restera due malgré la satisfaction de tout paiement et la résiliation des présentes Conditions Générales.

18. Sécurité des Moyens d'Accès au Système En Ligne

- 18.1 Une Demande sera réputée autorisée par Vous dès qu'elle aura fait l'objet d'une transmission grâce à l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne sous réserve que la transmission inclue les montants, les devises et les détails du règlement. Vous acceptez d'être seul responsable de la protection des Moyens d'Accès au Système En Ligne et acceptez que l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne constitue une instruction valable de Votre part, qu'elle ait été autorisée ou non. Vous acceptez

de Nous avertir immédiatement en cas de divulgation ou de soupçon de divulgation des Moyens d'Accès au Système En Ligne et Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégager de toute responsabilité de toute sorte que Nous pourrions encourir ou supporter à l'occasion d'une telle divulgation.

- 18.2 Votre Administrateur Sécurité devra tenir à jour une liste des utilisateurs autorisés du Système En Ligne. Nous serons en droit de considérer que tout Utilisateur du Système En Ligne est un utilisateur autorisé par Vous.
- 18.3 Votre Assistant Administrateur Sécurité devra Nous remettre son Accès au Système En Ligne personnel si l'Administrateur demande un nouveau Moyen d'Accès au Système En Ligne.
- 18.4 Vous acceptez que, dès lors qu'une Demande est transmise, Nous sommes en droit de la prendre en considération et d'exécuter la Demande faite sur le Système En Ligne sans attendre.

19. Confidentialité

- 19.1 Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 17 et 23 de ces Conditions Générales, les Parties acceptent de protéger l'intégrité et la confidentialité du Système En Ligne et de toutes les informations fournies ou mises à la disposition de l'autre Partie et (sous réserve de la clause 3.5 ci-dessus) de ne mettre de telles informations ou le Système En Ligne qu'à la disposition du personnel qui a besoin d'y avoir accès en relation avec les Services.
- 19.2 Le devoir de confidentialité défini ci-dessus ne s'appliquera pas à toute information qui :
- 19.2.1 était d'ores et déjà en possession de l'autre Partie, de manière tout à fait légale, à la date de sa transmission, tel que cela doit pouvoir ressortir de sa documentation Écrite ;
 - 19.2.2 est transmise à l'autre Partie, de bonne foi, par un tiers indépendant après la date de sa transmission ; ou
 - 19.2.3 est devenue une information publique sans qu'il n'y ait eu de violation du présent engagement de confidentialité.

20. Notification - Information réglementaire

- 20.1 Toute notification devant Nous être adressée au titre des présentes Conditions Générales devra être effectuée par Écrit et sera réputée avoir été effectuée si elle Nous a été délivrée au numéro de télécopie, à l'adresse email ou postale figurant ci-dessous ou à tout autre numéro de télécopie ou adresse que Nous Vous aurons notifié pour les besoins des présentes Conditions Générales :

Western Union International Bank GmbH, succursale française

Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris,

92095 Paris La Défense Cedex, France, RCS Nanterre 750 938 094

Attention : Responsable Département Western Union Business Solutions

Téléphone : 0 800 903 782 (ou +33 1 41 10 0080 de l'étranger)

Télécopie : 0 800 903 086

E-mail : WUBSFrance@westernunion.com

- 20.2 Vous pouvez demander toute information à caractère réglementaire Nous concernant auprès des autorités de régulation suivantes :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

4 Place de Budapest CS 92459,

75436 Paris, France

Téléphone : +(33) 01 49 95 40 00

Email : bibli@acpr.banque-france.fr

Site Internet : <http://acpr.banque-france.fr/lacpr.html>

ABE Info Service

Banque de France – ACPR

TSA 50210

75035 PARIS CEDEX 01

Téléphone : 0811 901 801

FINANZMARKTAUFSICHT

(Autorité autrichienne des marchés financiers)

Department Banking Supervision
Otto-Wagner-Platz 5
1090 Vienne

Téléphone : + 43 1 249 59 0
Site Internet : www.fma.gv.at

- 20.3 Vous pouvez vérifier que Nous avons reçu l'agrément nous autorisant à fournir les Services en France en téléchargeant la liste des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sur le site Internet suivant : www.banque-de-france.fr.

21. Généralités

- 21.1 Les Conditions Générales et tout différend s'élevant entre les Parties relatif à leur validité, interprétation ou exécution seront régies par le droit français et seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre.
- 21.2 Vous ne pouvez en aucun cas céder Vos droits et/ou obligations au titre des présentes Conditions Générales sans Notre accord Écrit préalable. Nous pourrions transférer Nos droits et/ou obligations au titre des présentes Conditions Générales et/ou toute opération conclue conformément à une Demande, à toute personne.
- 21.3 Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales sous réserve de Vous faire parvenir par Écrit lesdites modifications, signées par l'un de Nos représentants autorisés, au moins un (1) mois avant leur mise en application. Tout avis écrit requis ou permis en vertu des Conditions Générales devra être délivré. Vous serez réputé avoir accepté les modifications, à moins que Vous ne Nous notifiiez le contraire avant la date de prise d'effet de ces modifications. Si Vous désapprouvez ces modifications, Vous avez la faculté de résilier immédiatement le Contrat, sans pénalité, avant la date de prise d'effet de celles-ci :
- 21.4 Toute notification écrite requise ou permise aux termes des présentes Conditions Générales sera réputée être reçue :
- 21.4.1 cinq (5) jours après l'envoi d'une lettre recommandée adressée à Votre attention à Votre adresse professionnelle et à Notre attention à Notre adresse professionnelle indiquée dans les présentes ;
- 21.4.2 à réception par le destinataire s'agissant de télécopie ou de courriers électroniques sous réserve que l'avis soit envoyé pendant les heures de bureau du destinataire et si l'avis est reçu en dehors des horaires de bureau, il sera réputé reçu le Jour Ouvrable suivant pour le destinataire.
- 21.5 Si, après que Nous Vous ayons notifié toute modification des présentes Conditions Générales ou de l'annexe relative aux commissions conformément à l'article 21.3 ci-dessus, Vous utilisez ou continuez à utiliser Nos Services, Vous serez réputé avoir accepté les Conditions Générales modifiées.
- 21.6 Vous reconnaissez et acceptez que, dans la mesure du possible, Nous pouvons répondre à Vos demandes raisonnables concernant la transmission de copies sur l'historique des transactions ou toute autre information y relative (par exemple, la copie d'un chèque encaissé). Vous reconnaissez et acceptez également que l'ensemble des frais liés à la récupération et à la transmission d'une telle information Vous seront facturés et seront à Votre charge.
- 21.7 Vous pouvez résilier les présentes Conditions Générales à tout moment, sous réserve de Nous adresser une notification avec un préavis d'un (1) mois. La résiliation pour quelque raison que ce soit, y compris pour non-respect par Nous des présentes Conditions Générales, n'aura pas d'incidence sur Votre obligation de payer toutes sommes qui Nous sont dues ou tous autres coûts et frais impayés dont Vous êtes redevable envers Nous à la date de résiliation. Sauf disposition contraire de l'article 21.8 ci-dessous, Nous pouvons résilier les présentes Conditions Générales en Vous adressant une notification avec un préavis de deux (2) mois. Les stipulations relatives aux indemnités contenues dans les articles 7.1 et 7.4, celles relatives aux obligations de remboursement contenues dans les articles 12.2 et 12.3 et l'ensemble des stipulations des articles 13.6, 14, 16, 18, 21 et 23 demeureront en vigueur et continueront de s'appliquer après la date de fourniture par Nous des Services et après la résiliation des présentes Conditions Générales.
- 21.8 Nous pourrions immédiatement résilier les présentes Conditions Générales sans respecter le délai de préavis défini à l'article 21.7 : (i) si Vous n'utilisez pas les Services de manière continue pendant un (1) an ; (ii) s'il survient un Changement de Contrôle ; (iii) si Vous vous rendez coupable d'une violation du contrat ; (iv) si Vous enfreignez ou ne Vous conformez pas à une loi et/ou à une réglementation applicable ; (v) si une loi ou une réglementation qui s'applique à Nous et/ou à une Société Affiliée WUIB nous oblige à le faire ; et/ou (vi) Nous considérons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous

utilisez les Services pour (ou en relation avec) : (A) les jeux (argent), la pornographie ou d'autres activités similaires ; (B) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (C) à des fins spéculatives ;

- 21.9 Si Vous désirez transmettre une instruction en dépit de la résiliation en raison d'une non-utilisation continue des Services, il Vous sera demandé d'accepter les Conditions Générales en vigueur à ce moment-là et de vous soumettre à un processus d'habitation complet conformément à Notre pratique et aux autres règles en vigueur à ce moment-là.

22. Compensation

- 22.1 Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous aurons reçues de Vous ou que Nous détiendrons pour Votre compte ou que Vous Nous devez avec les sommes qui Nous seront dues au titre des Services régis par les présentes Conditions Générales, en ce compris notamment :
- 22.1.1 les sommes qui Nous sont dues au titre de l'article 0 ci-dessus ;
 - 22.1.2 les intérêts qui viendraient à Nous être dus au titre de l'article 6.3 ci-dessus ;
 - 22.1.3 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 7.1 et/ou 7.4 ci-dessus en cas d'annulation de toute Demande de Votre part ;
 - 22.1.4 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre de l'article 9.3.7 ;
 - 22.1.5 les frais qui Nous seront dus au titre des articles 12.1.5 et/ou 12.2 ;
 - 22.1.6 les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 13.3, 13.6, 14.1, 16.1 et/ou 18.1 ;
 - 22.1.7 pour les Contrats Dérivés, Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous devrions Vous payer au titre de plusieurs Contrats Dérivés ou que Vous devriez Nous régler (même s'il s'agit de sommes liées à des Contrats d'Option et/ou à Terme).
 - 22.1.7A pour les Contrats à Terme PPE et les Paiements Futurs, Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous devrions Vous payer au titre de plusieurs Contrats à Terme PPE et/ou Paiements Futurs ou que Vous devriez Nous régler (même s'il s'agit de sommes liées à des Contrats à Terme PPE et/ou à des Paiements Futurs ou les deux).
- 22.2 Nous ne pourrions être tenus responsables de toute perte ou frais encourus par Vous à l'occasion de l'exercice de Notre droit de compensation dans les conditions prévues au présent article 22.
- 22.3 Vous consentez à ce que Nous puissions procéder à une compensation en application de l'article 22.1 au titre de toutes créances dont Nous Vous sommes redevables, qu'elles soient exigibles ou non et quelle que soit la devise dans laquelle elles sont exprimées. Afin de procéder à une compensation en présence de créances exprimées dans des devises différentes, Vous consentez à ce que Nous procédions à la conversion nécessaire en utilisant le taux de change correspondant publié par la Banque de France.

23. Protection des données

- 23.1 *Données personnelles nécessaires pour fournir les Services - Contrôle*
- 23.1.1 Nous devons collecter et Traiter les Données Personnelles pour exécuter les Services (y compris, entre autres, aux fins d'administration, traitement d'ordre spécifiques, identification du client ainsi que le requiert la loi, service au client, validation de l'utilisateur, prévention des fraudes, activités de développement de produits et d'affaires, historique des opérations et préférences marketing).
 - 23.1.2 Vous pouvez fournir ces Données Personnelles quand Vous Nous adressez des informations au titre de votre profil. Nous pouvons également collecter des Données Personnelles, lorsque, par exemple, Nous collectons des informations additionnelles pour vérifier les informations que Vous Nous avez adressées. Vous comprenez que Nous sommes un prestataire de services indépendant qui contrôle séparément Vos Données Personnelles et que Nous collectons, obtenons et/ou Traitons ces Données pour fournir les Services. Nous Traitons les Données Personnelles obtenues pour le besoin des Services conformément aux présentes Conditions Générales en ce compris l'article 23, ainsi qu'expressément convenu entre Vous et Nous par écrit et ainsi qu'autrement nécessaire en liaison avec une Demande que Vous (ou en utilisant un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus) avez faite et que Nous avons acceptée.
- 23.2 *Autorisation en application de la Directive Service de Paiement 2*

- 23.2.1 Vous reconnaissez que Nous devons Traiter Vos Données Personnelles pour exécuter les Services. Vous consentez expressément à ce que Nous collections, procédions au Traitement et conservions vos Données Personnelles pour l'exécution des Services. De plus, Vous convenez qu'en Nous demandant de réaliser une opération, Vous Nous autorisez et demandez de collecter, Traiter et conserver toutes les Données Personnelles nécessaires à la réalisation de l'opération concernée. En cas de Demande, Vous Nous autorisez à Traiter et conserver les Données Personnelles figurant dans la Confirmation. Pour éviter tout doute, Nous vous informons que Nous n'exigeons pas les consentements stipulés dans cette clause pour respecter les dispositions de **l'article 94(2) PSD II**. Ce consentement n'a pas pour objet de Traiter les Données Personnelles plus qu'il en est nécessaire dans le cadre de l'exécution des présentes.
- 23.2.2 Par les présentes, Vous déclarez et garantissez que la personne signant les Conditions Générales pour Votre compte a la capacité et est autorisée par Vous à accorder en Votre nom et pour Votre compte l'autorisation susmentionnée, en ce compris pour le compte des sociétés et entreprises qui Vous sont affiliées et qui utilisent ou tirent profit de Nos Services.
- 23.2.3 Dans le cas où la loi le permet, Vous pouvez retirer votre consentement au titre d'une transaction donnée. Vous reconnaissez que les stipulations liées à l'Annulation au titre de l'article 7 constituent l'unique méthode de retrait de votre consentement, sous réserve des restrictions et limitations qui y sont indiquées. Vous reconnaissez et acceptez que le retrait de Votre consentement, même s'il est effectif, n'affectera pas la légalité de tout Traitement survenu avant ledit retrait. De plus, Vous reconnaissez que le retrait de Votre consentement ne saurait affecter Notre droit de Traiter, continuer de Traiter et/ou de conserver des Données Personnelles dans la mesure permise par la loi applicable et/ou les présentes Conditions Générales.
- 23.3 *Déclarations et garanties.* Vous Nous garantissez que lorsque Vous Nous communiquez Vos Données Personnelles ou lorsque Vous Nous demandez d'exécuter les Services, Vous agissez en conformité avec la réglementation qui Vous est applicable. En particulier (et sans limitation), Vous déclarez et garantissez que (a) Vos Données Personnelles telles qu'elles Nous ont été fournies ont été légalement collectées et Traitées ; (b) Vous avez obtenu toutes les consentements nécessaires, et/ou autorisations, adressés toutes les notices nécessaires et effectués toutes choses requises par la législation qui s'applique à Vous pour Nous divulguer légalement Vos Données Personnelles aux fins de toute opération que Vous avez demandée et de tout Traitement permis aux termes des présentes Conditions Générales ; et (c) le Traitement de Vos Données Personnelles que Vous Nous demandez d'exécuter est légal. Vous convenez de Nous indemniser au regard de toute réclamation à Notre encontre émise par un tiers (y compris tout organisme gouvernemental ou de tutelle) en cas de violation par Vous des lois ou réglementations qui Vous sont applicables ou en cas de réclamation émise à Notre encontre par un tiers (y compris tout organisme gouvernemental ou de tutelle) suite à une violation des déclarations et garanties stipulées dans les présentes.
- 23.4 *Sécurité des informations.* Nous adopterons les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger Vos Données Personnelles contre un Traitement illégal et contre toute perte, destruction, dommage, altération ou divulgation accidentelle. Ces mesures devront être appropriées au préjudice qui pourrait résulter d'un Traitement non autorisé ou illégal ou toute perte accidentelle, destruction ou dommage affectant les Données Personnelles, en tenant compte de la nature des Données Personnelles devant être protégées.
- 23.5 *Traitement autorisé des Données.* Nous Traitons les Données Personnelles conformément et dans la mesure permise par les dispositions de la loi applicable aux contrôleurs des données en matière de protection des données. Les Données Personnelles que Nous traitons comprennent les informations que Vous Nous fournissez ainsi que les renseignements que nous pouvons obtenir d'autres services ou programmes de Western Union, des affiliés WUIB, de tiers ou de sources publiques disponibles. La manière dont Nous Traitons les Données Personnelles obtenues en lien avec les Services est décrite dans la notice de confidentialité applicable. Nous veillerons dans la mesure du raisonnable à ce que la notice de confidentialité applicable indique avec précision la façon dont les Données Personnelles sont traitées en lien avec les Services et Nous Vous aviserons en avance de toutes modifications.
- 23.6 *Tiers et transferts*
- 23.6.1 Nous pouvons communiquer les Données Personnelles aux fournisseurs, sous-traitants, des PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus, et/ou partenaires commerciaux à toute fin utile ou pour tout Traitement permis aux termes des présentes Conditions Générales. Ces tiers peuvent se situer en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et notamment dans des pays n'appartenant pas à l'EEE dont les lois peuvent ne pas garantir le même niveau de protection des données que la législation en vigueur dans l'EEE. Autre qu'un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus. Nous nous assurons que les tiers qui reçoivent les Données Personnelles soient soumis aux présentes

conditions contractuelles et que les transferts à des tiers hors de l'EEE soient soumis aux dispositions protectrices la loi applicable en matière de protection des données. Lorsque la loi l'exige, Nous Vous demanderons Votre consentement exprès.

- 23.6.2 Nous pouvons communiquer les Données Personnelles et toutes autres informations en notre possession aux autorités étatiques, de régulation et/ou à tous autres représentants du gouvernement, si cela nous est imposé par une loi nationale ou étrangère ou dans le cadre d'une procédure judiciaire ou si cela est nécessaire pour affirmer ou défendre Nos droits ou intérêts ou ceux d'autres personnes. Afin d'éviter toute ambiguïté, Nous déclinons toute responsabilité quant au respect des lois applicables en matière de protection des Données lors de la transmission de Données Personnelles à un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus.
- 23.6.3 Nos services ainsi que nos Sociétés Affiliées WUIB et notamment Custom House Financial (UK) Limited, Western Union Business Solutions (USA), LLC, Western Union Business Solutions (Australia) Pty Limited, Western Union Payment Services Ireland Ltd, Western Union International Limited et Western Union Financial Services, Inc., peuvent accéder aux Données Personnelles et aux autres informations que Nous détenons. Nous nous assurons que l'accès opéré par les Sociétés Affiliées WUIB situées en dehors de l'EEE est soumis aux dispositions protectrices de la loi applicables en matière de protection des données.
- 23.7 *Renonciation au secret bancaire.* Nous, ainsi que Nos agents, partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires de services, cocontractants et/ou Sociétés Affiliées peuvent Traiter les données transmises avec Votre Demande aux fins d'exécution de l'opération demandée, de conclusion d'un contrat, d'exécution du présent accord ou pour tout autre Traitement ou fins permises par le présent article 23. À cet égard, il peut s'avérer nécessaire pour Nous d'obtenir des données auprès de tiers et de transmettre les Données Personnelles Transférées aux banques correspondantes ou à Nos partenaires commerciaux, fournisseurs, prestataires de services des PSIC autorisés en vertu de la clause 3.5 ci-dessus ou Sociétés Affiliées, y compris à des entités situées dans des pays ne se trouvant pas dans l'Espace Économique Européen, pour le Traitement au titre des présentes. Aux fins du présent article 23, Vous acceptez expressément ces transferts et Vous renoncez à Vous prévaloir de Notre obligation au titre du secret bancaire dans le cadre du présent accord.
- 23.8 *Notification et coopération.* Chaque Partie devra notifier l'autre partie sans délai dès qu'elle aura reçu une demande d'information, une plainte, une réclamation ou une allégation relative au respect par l'autre Partie de la réglementation applicable en matière de protection des données et/ou de sécurité des informations portant sur les Données Personnelles traitées dans le cadre du présent accord. Chaque Partie devra fournir à l'autre toute l'assistance raisonnablement demandée par cette dernière pour traiter et répondre à cette demande.

24. Obligations relatives au Règlement EMIR

24.1 *Confirmation des Contrats Dérivés.*

- 24.1.1 Les modalités de chaque Contrat Dérivé seront confirmées dans une Confirmation qui Vous est adressée par Nous en vertu des Conditions Générales.
- 24.1.2 Nous Vous remettons une Confirmation pour chaque Contrat Dérivé, dès que possible, et au plus tard à la Limite de Remise de Confirmation.
- 24.1.3 Pour chaque Contrat Dérivé, si Nous Vous remettons une Confirmation avant la Limite de Remise de Confirmation et que Vous ne Nous fournissez pas à un Avis de Non Confirmation avant la Date Limite de Confirmation, Vous serez réputé avoir accepté les termes de la Confirmation et avoir confirmé la Confirmation à la Date Limite de Confirmation.
- 24.1.4 Si Vous Nous remettez un Avis de Non Confirmation à la Date Limite de Confirmation, les Parties feront des efforts raisonnables, de bonne foi et d'une manière commercialement raisonnable, pour résoudre leur désaccord et convenir dès que possible d'une Confirmation modifiée au titre du Contrat Dérivé.

24.2 *Rapprochements de Portefeuille*

- 24.2.1 Les Parties conviennent de procéder à des rapprochements de portefeuilles d'opération conformément aux dispositions d'EMIR.
- 24.2.2 À chaque Date de Remise des Données, Nous Vous remettront les Données de Portefeuille.
- 24.2.3 À chaque Échéance PR, Vous effectuerez un Rapprochement des Données.

- 24.2.4 Si Vous identifiez un ou plusieurs écarts et que Vous déterminez, de manière raisonnable et de bonne foi, que ceux-ci ont un effet important sur les droits et obligations des Parties au titre d'un ou plusieurs Contrats Dérivés, Vous Nous en informerez par écrit dès que possible et les Parties se concerteront pour résoudre ces écarts dès que possible aussi longtemps que ces écarts demeurent, en utilisant, sans limitation, toutes les données de rapprochement mises à jour et applicables au cours de la période durant laquelle cet écart demeure en suspens.
- 24.2.5 Si Vous ne Nous notifiez pas que les Données de Portefeuille comportent des écarts en fin de journée, heure de Paris, le Jour Ouvrable suivant l'Échéance PR la plus tardive et la date à laquelle Nous Vous avons fourni ces Données de Portefeuille, Vous serez réputé avoir confirmé ces Données de Portefeuille.

24.3 Résolution des Différends

- 24.3.1 Les Parties conviennent d'utiliser la procédure suivante pour identifier et résoudre les Différends :
- (i) les Parties identifieront le Différend par l'envoi d'un Avis de Différend à l'autre Partie ;
 - (ii) à la Date de Différend ou après cette date, les Parties se concerteront de bonne foi pour régler le Différend dans un délai raisonnable notamment par l'identification et l'application du Processus Agréé afin de résoudre le Différend ou, lorsque qu'aucun Processus Agréé n'existe ou que les Parties conviennent que le Processus Agréé est inadapté, par la détermination et l'application d'une méthode de résolution ; et
 - (iii) les Parties soumettront tout Différend qui n'est pas résolu dans les cinq Jours Ouvrables suivant la Date de Différend au responsable de leur entité habilité à cet effet.
- 24.3.2 Les Parties conviennent qu'en ce qui concerne les différences d'évaluation d'un Collatéral ou d'un Contrat Dérivé, un écart inférieur à 10% entre la plus faible valorisation et la valorisation la plus élevée ne sera pas considéré comme un écart qui donne lieu à un Différend.
- 24.3.3 Les Parties conservent leur droit d'ester en justice.

24.4 Déclarations

- 24.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des Conditions Générales ou de tout accord de non-divulgaration, de confidentialité ou tout autre accord entre les Parties, chaque Partie s'engage à coopérer, autant que nécessaire, afin de déclarer tout Contrat Dérivé ou toute information relative à un Contrat Dérivé, conformément à toute loi ou réglementation applicable ; en outre, chaque Partie consent à la divulgation de toute information :
- (i) dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à EMIR et à toute loi d'application ou, règle ou réglementation applicable (« EMIR et la Réglementation d'Application ») qui impose la déclaration et/ou la conservation de toute information relative aux opérations et aux informations similaires ou, dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à tout ordre ou directive dans le cadre d'EMIR et la Réglementation d'Application relative à la déclaration ou la conservation d'informations relatives aux opérations et information similaire, émanant de toute autorité ou organisme ou agence dont les règles doivent ou sont habituellement applicables par l'autre Partie (« Obligations de Déclaration ») ; ou
 - (ii) au siège social de l'autre Partie et entre succursales ou sociétés affiliées ou entre des personnes ou entités qui fournissent des services à toute autre Partie ou à son siège social, ou ses succursales ou sociétés affiliées, dans chaque cas, dans le cadre des Obligations de Déclaration.

Chaque Partie reconnaît que, conformément au règlement EMIR et à la Réglementation d'Application, les autorités régulatrices exigent la déclaration des données liées aux transactions effectuées pour accroître la transparence du marché et permettre aux régulateurs de surveiller le risque systémique et ainsi s'assurer que des mesures préventives sont mises en œuvre au niveau mondial.

Chaque Partie reconnaît en outre que la communication d'informations faite conformément aux présentes peut comprendre, sans que cette liste soit limitative, toute communication d'information commerciale, y compris l'identité d'une Partie (nom, adresse, entreprise d'affiliation, identifiant ou autre) à tout Référentiel Central, ou d'un ou plusieurs des systèmes ou services exploités par un tel Référentiel Central et à tout régulateur approprié (y compris, sans que cette liste soit limitative, l'Autorité Européenne des Marchés Financiers et les régulateurs nationaux dans l'Union européenne) en vertu d'EMIR et de la Réglementation d'Application et que ces communications d'informations pourraient aboutir à ce que certaines transactions

anonymes et données de tarification deviennent connues du public. Chaque partie reconnaît en outre que, aux fins de se conformer aux obligations de déclaration réglementaire, une partie peut utiliser un fournisseur de services tiers pour transférer des informations commerciales dans un Référentiel Central et qu'un Référentiel Central peut recourir aux services d'un référentiel central multilatéral réglementé par un ou plusieurs régulateurs gouvernementaux. Chaque Partie reconnaît également que les communications d'information faites en vertu des présentes peuvent être effectuées à des destinataires d'une juridiction autre que celle de la Partie qui les communique ou dans une juridiction qui ne fournit pas nécessairement le même niveau de protection pour les données personnelles par rapport à la juridiction d'origine de la contrepartie. Pour éviter tout doute, (i) dans la mesure où toute loi relative à la non-divulgaration, la confidentialité, le secret bancaire, la confidentialité des données ou toute autre loi applicable exige la non-divulgaration d'opérations ou d'informations similaires requises ou autorisées à être divulguées en application des présentes mais autorisant une Partie à renoncer à cette exigence en donnant son consentement, le consentement et les reconnaissances fournies dans le présent document seront considérés comme étant un consentement donné par chaque Partie aux fins de la loi précitée, (ii) tout accord entre les Parties visant à préserver la confidentialité des informations contenues dans le contrat visé ou tout accord de non-divulgaration, de confidentialité, ou tout autre contrat conclu dans ce cadre, continuera de s'appliquer dans la mesure où un tel accord n'est pas incompatible avec la divulgation d'informations en rapport avec les Obligations de Déclaration énoncées par les présentes, et (iii) aucune disposition des présentes ne limitera la portée de tout autre consentement à la divulgation donné séparément par chaque Partie à l'autre Partie.

24.4.2 Vous reconnaissez que Nous devons, ou pouvons être requis, en vertu du règlement EMIR de déclarer à Notre autorité nationale compétente :

- (i) tous les Contrats Dérivés qui n'ont pas fait l'objet d'une Confirmation et sont en cours depuis plus de cinq Jours Ouvrables après la date limite imposée par EMIR ; et
- (ii) tout Différend relatif à un Contrat Dérivé, sa valorisation ou l'échange de Collatéral d'un montant ou d'une valeur supérieure à 15 millions d'euros et en cours pendant au moins quinze Jours Ouvrables, et, en conséquence, Vous consentez à une telle déclaration.

24.4.3 Vous reconnaissez que, pour toute déclaration visée à l'article 24.4.2 (i) ci-dessus, Nous avons pris pour hypothèse que les délais de confirmation les plus restreints Vous sont applicables en vertu du règlement EMIR.

Déclaration des Données Requises

24.4.4 En ce qui concerne chaque Opération Concernée et lorsque Vous faites la déclaration prévue aux clauses 24.5.1 (i) et 24.5.1 (ii) ci-dessous, Vous :

- (i) acceptez que Vous Nous remettiez (dans le format et par le biais du canal de communication que Nous Vous indiquerons à tout moment moyennant le respect d'un préavis raisonnable) Vos Données de Contrepartie à temps pour que Nous puissions Nous conformer à Notre Obligation de Déclaration, telle que Nous l'avons notifiée ;
- (ii) reconnaissez que Nous pouvons, si Vous ne fournissez pas de Données de Contrepartie conformément à l'article 24.4.4(i) ci-dessus, déterminer les valeurs à soumettre au Référentiel Central Concerné à notre seule discrétion (qui peut, pour éviter tout doute, comprendre des valeurs par défaut) afin de Nous conformer à Notre Obligation de Déclaration et Nous n'encourons aucune responsabilité envers Vous en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de ces valeurs et ne serons pas tenus de corriger ultérieurement les données soumises au Référentiel Central Concerné ; et
- (iii) reconnaissez que Nous pouvons Nous appuyer sur les Données de Contrepartie sans enquête.

24.4.5 Pour chaque Opération Concernée, Nous déterminerons à Notre seule et entière discrétion si Nous sommes tenus d'une Obligation de Déclaration et l'existence de l'Opération Concernée. Si une ou plusieurs références uniques doivent être générées pour être intégrées aux Données Requises, Vous acceptez que Nous générions cette ou ces références uniques.

Autres obligations du Client en ce qui concerne les Obligations de Déclaration

24.4.6 Vous consentez à fournir ou compléter toute documentation et d'accomplir tous les actes que Nous pourrions exiger dans le cadre de l'exécution par Nous de Nos obligations en application des Obligations de Déclaration.

Recours à des Tiers

- 24.4.7 Les Parties conviennent que Nous pourrions recourir à un Prestataire Tiers à l'effet de faciliter la transmission des Données Requises en application des Conditions Générales ou de l'exécution par Nous-mêmes de Nos obligations de déclaration en application des Conditions Générales (en ce compris notamment toute plateforme, tout système, toute interface ou toute autre technologie développée par un tel Prestataire Tiers à cet effet).
- 24.4.8 Lorsque le Prestataire Tiers est une Société Affiliée WUIB, les stipulations des articles 24.4.1 à 24.4.3 (inclus) et 24.4.10 à 24.4.17 des Conditions Générales s'appliqueront à ce Prestataire Tiers comme s'il s'agissait de Nous-mêmes.

Responsabilité

- 24.4.9 Dans la mesure permise par le droit applicable, Vous acceptez que Nous, chaque Prestataire Tiers et Nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents de chaque Prestataire Tiers n'encourent aucune responsabilité envers Vous (ou toute personne venant dans Vos droits ou par votre intermédiaire), que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale ou réglementaire ou autrement, pour toute Perte découlant directement de, ou en relation avec Votre exécution ou Votre manquement à Vos obligations en vertu de toute loi ou réglementation applicable.
- 24.4.10 Dans la mesure permise par la loi applicable, Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chacun d'entre Nous, chaque Prestataire Tiers et Nos administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et agents et chaque Prestataire Tiers contre toute Perte liée à l'Obligation de Déclaration encourue ou attribuée à leur encontre, découlant de ou en relation avec :
- (i) toute information que Vous Nous fournissez et/ou chaque Prestataire Tiers, y compris mais que cette liste soit limitative, toute information incluse dans les Données Requises que Vous Nous avez communiqué et/ou que Vous avez communiqué à chaque Prestataire Tiers ou votre manquement à fournir dans, en temps voulu ou pas du tout, les informations que Nous avons raisonnablement exigées pour remplir Nos obligations de déclaration, en application des présentes Conditions Générales ou autrement ;
 - (ii) toute correction que Nous devons apporter aux Données Requises précédemment soumises Référentiel Central Concerné en raison du fait que Vous avez fourni des informations inexactes ou que vous n'avez pas fourni d'informations ; et
 - (iii) tout manquement de Votre part à maintenir Votre LEI en vigueur,

Sauf dans la mesure où ces Pertes sont le résultat direct de :

- (a) d'une faute intentionnelle de Notre part, Notre manquement volontaire ou notre fraude ou la négligence grave, le manquement volontaire ou la fraude de nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants ou agents ; ou
- (b) d'une faute intentionnelle, de la défaillance délibérée ou de la fraude de toute société ou de ses administrateurs, dirigeants, employés, contractants ou agents.

Correction des Erreurs

- 24.4.11 Si Vous identifiez une erreur dans toute information précédemment fournie par Nous qui est pertinente pour les besoins de l'Obligation de Déclaration, Vous Nous en informerez dans les meilleurs délais et les deux Parties feront leurs meilleurs efforts afin de corriger cette erreur.
- 24.4.12 Toute information fournie à un Référentiel Central à l'effet de se conformer à l'Obligation de Déclaration est fournie sans préjudice de tout litige actuel ou futur entre les Parties en ce qui concerne l'information fournie. Tout défaut d'exercice ou délai dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou prérogative au titre de l'article 23.5 ne saurait être interprété comme une renonciation à toute action pour l'exercice de ce droit et l'exercice unique ou partiel de tout droit, pouvoir ou prérogative ne saurait empêcher tout exercice ultérieur d'un tel droit, pouvoir ou prérogative ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir ou prérogative dans le cadre de tout litige entre les Parties.

LEI

- 24.4.13 Vous devez obtenir et maintenir, à Vos frais, un LEI et devez Nous communiquer ce LEI et des preuves de chaque renouvellement du LEI à la demande.
- 24.4.14 Vous reconnaissez que Votre LEI peut être communiqué par Nous ou un Prestataire Tiers, au Référentiel Central Concerné.

24.4.15 Vous reconnaissez que Nous et/ou le Prestataire Tiers ne serons pas en mesure de garantir que le Référentiel Central Concerné maintient Votre LEI sur une base confidentielle et par les présentes Vous Nous indemnisez (et/ou le Prestataire Tiers) pour toute communication de Votre LEI par le Référentiel Central Concerné ou toute partie agissant pour son compte.

Changements apportés à l'Obligation de Déclaration

24.4.16 Dans l'hypothèse où Nous Vous notifierions toute directive ou information de l'AEMF ou tout autre entité de réglementation ou tout autre changement dans les exigences opérationnelles (y compris les règles du Référentiel Central) dont Nous considérons qu'ils affecteront l'Obligation de Déclaration et les termes des Conditions Générales, Vous devrez accepter de conclure un avenant aux présentes Conditions Générales dans les termes que Nous jugerons appropriés à l'effet de refléter une telle directive ou information.

Droits des Tiers

24.4.17 Les Parties reconnaissent et conviennent que les Conditions Générales ne préjudicieront pas à tout droit consenti aux Prestataires Tiers et aux administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents de Prestataire Tiers ou de Nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents en application de l'article 24.4 des Conditions Générales.

24.5 Déclarations du client

24.5.1 Vous serez réputé Nous déclarer ce qui suit à la date de signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes :

- (i) Vous êtes est (A) une contrepartie non-financière (tel que ce terme défini dans EMIR) ou, (B) une entité établie hors de l'Union européenne qui, à sa meilleure connaissance, et après avoir effectué les diligences nécessaires afin de considérer son statut, serait une contrepartie non-financière (tel que ce terme est défini dans EMIR) si Vous étiez établi dans l'Union européenne ; et
- (ii) Vous n'êtes pas une contrepartie non financière qui remplit les conditions énoncées à l'article 10(1) d'EMIR (ou, en ce qui concerne une entité visée à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus, ne serait pas une contrepartie non financière qui remplit les conditions énoncées à l'article 10(1) d'EMIR).

24.5.2 Si Votre statut au regard d'EMIR venait à changer après la signature de la Souscription de Services, de telle sorte que Vous ne soyez plus en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus, Vous en Nous aviserez immédiatement d'un tel changement de statut, avec effet à partir de cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes. Vous serez alors réputé faire uniquement la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus.

24.5.3 Si Vous veniez à être dans l'incapacité d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus à la date de signature de la Souscription de Services, Vous Nous en aviserez avant la signature de la Souscription de Services. Si Vous avez effectué une telle notification, Vous serez réputé avoir effectué seulement la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (i) ci-dessus à la date de signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes.

24.5.4 Si les articles 24.5.2 ou 24.5.3 qui précèdent s'appliquent Vous pouvez Nous notifier un changement de Votre statut au titre d'EMIR après la Souscription de Services de telle sorte que Vous serez alors en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 24.5.1 (ii) ci-dessus et avec effet à cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous présenterez des Demandes, Vous serez réputé faire les déclarations figurant à l'article 24.5.1 (i) et 24.5.1 (ii) ci-dessus.

24.5.5 Dans le cas où Vous Nous remettez une notification au titre des articles 24.5.2, 24.5.3 ou 24.5.4, Nous pourrions Vous notifier la survenance d'une nouvelle Échéance PR.

24.5.6 À chaque fois que Vous Nous remettez des informations en application de l'article 24.4 des présentes Conditions Générales, Vous serez réputé Nous avoir déclaré que les informations qui sont transmises par Vous sont, à la date de leur transmission, fidèles, exactes et complètes en tous points.

24.5.7 Vous reconnaissez et acceptez que, si Vous souhaitez récupérer des rapports directement auprès du Référentiel Central Concerné, Vous devrez Vous enregistrer auprès du Référentiel Central Concerné.

24.5.8 Vous reconnaissez, acceptez, déclarez et garantissez ce qui suit :

- (i) chaque Transaction Concernée sera considérée comme étant directement liée à Votre activité commerciale ou de financement de trésorerie en application du champ 15 du Tableau 1 des Annexes de Déclaration ; et
- (ii) Vous serez considéré comme étant le bénéficiaire de chaque Transaction Concernée pour les besoins du champ 11 du Tableau 1 des Annexes de Déclaration.

25. Ce que Nous entendons par les termes suivants

"**Acheteur**" désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée.

"**Addendum**" signifie tout accord additionnel qui pourrait contenir des termes et conditions additionnels, que Nous pourrions Vous fournir à tout moment, en ce compris mais sans s'y limiter, des barèmes de prix, des addendum relatifs à des services spécifiques et des lettres de crédit.

"**Administrateur Sécurité**" signifie une personne désignée par Vous pour gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne.

"**AEMF**" désigne l'Autorité Européenne des Marchés Financiers instituée par le Règlement (UE) No 1095/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

"**Annexes de Déclaration**" désigne (i) l'Annexe au Règlement Délégué de la Commission (UE) No 148/2013 du 19 décembre 2012, et (ii) l'Annexe au Règlement d'Exécution de la Commission (UE) No 1247/2012 du 19 décembre 2012 tel qu'amendé ou remplace à tout moment.

"**Appel de Marge**" signifie un paiement complémentaire au Prépaiement, effectué à titre de garantie, que Nous pourrions exiger de Vous en lien avec (i) un Contrat Dérivé dans les circonstances définies à l'article 9.3.3 ou (ii) un Contrat à Terme PPE dans les circonstances décrites dans la clause 9B.8.

"**Assistant Administrateur Sécurité**" signifie une personne désignée par Vous pour gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne de l'Administrateur Sécurité.

"**Avis de Différend**" désigne un avis Écrit indiquant qu'il s'agit d'un avis de différend au titre de l'article 24.3 des Conditions Générales et qui expose dans des détails suffisant la cause du différend (y compris et sans limitation, les Contrat(s) Dérivé(s) auxquels se rapportent le litige).

"**Avis de Non Confirmation**" désigne, en ce qui concerne une Confirmation remise par Nous s'agissant d'un Contrat Dérivé, un avis adressé par Vous à Nous (qui peut être fait par Écrit ou oralement, par téléphone) indiquant que les termes de cette Confirmation ne reflètent pas avec exactitude les termes de la Demande, et indiquant les termes inexacts et ce que ces termes devraient être, selon Votre avis. Si l'Avis de Non Confirmation est effectué par téléphone, cet avis verbal devra être confirmé par Écrit le même jour ; si tel n'est pas le cas, cet Avis de Non Confirmation oral sera considéré par Nous comme n'ayant pas été communiqué à la Date Limite de Confirmation.

"**Bénéficiaire**" signifie tout tiers au profit duquel Vous Nous donnez instruction d'effectuer un paiement.

"**Changement de Contrôle**" signifie tout changement de contrôle Vous concernant postérieur à Votre acceptation de ces Conditions Générales, étant précisé que le terme "contrôle" signifie le pouvoir direct ou indirect (incluant le changement de contrôle direct ou indirect par toutes personnes agissant de concert tel que défini à l'article L.233-10 et L.233-10-1 du Code de commerce) de diriger Votre politique de gestion et Vos orientations ou de contrôler la composition de Vos organes sociaux, que ce soit à travers les droits de vote, par contrat ou autrement.

"**Collatéral**" désigne tout Prépaiement et Appel de Marge.

"**Conditions Générales**" signifie les conditions auxquelles Nous fournissons Nos prestations telles qu'exposées dans le présent document (en ce compris dans tout Addenda, pièces jointes, échéanciers et/ou Confirmations) et, à défaut d'accord contraire par Écrit, tous les Services que Nous exécuterons pour Vous seront régis par ces Conditions Générales.

"**Confirmation**" signifie un document contenant Notre accord concernant Vos Demandes, que Nous Vous enverrons à chaque fois que Vous Nous adresserez une Demande.

"**Confirmation d'Option**" désigne un document envoyé par Nos soins à Votre attention et qui confirme les détails du Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous.

"**Conseil en Investissement**" désigne une recommandation faite par Nous à Votre destination au titre de l'achat, de la vente, de l'exercice ou du renoncement à tout achat, vente ou exercice du Contrat Dérivé qui sont mis à disposition par Nous et la stratégie dédiée de couverture sur la base desdites recommandations visées ci-dessus, préparés en tenant compte de Vos besoins personnel, de Votre expérience et Votre situation personnelle.

“**Contrat à Terme**” signifie un contrat conclu entre Vous et Nous par lequel vous consentez à Nous acquérir (ou Nous céder) un montant spécifique exprimé dans une devise et à régler, à une date future convenue, le montant correspondant des sommes dans une devise différente, au sens de l'article D.211-1 A du Code monétaire et financier.

“**Contrat à Terme PPE**” signifie un contrat conclu entre Vous et Nous par lequel vous consentez à Nous acquérir (ou Nous céder) un montant spécifique exprimé dans une devise et à régler, à une date future convenue, le montant correspondant des sommes dans une devise différente à un taux de change déterminé.

“**Contrat Dérivé**” désigne un Contrat à Terme NDF ou un Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous conformément aux présentes Conditions Générales.

“**Contrat d'Option**” désigne une Option d'Achat ou une Option de Vente.

“**Crédit ND**” (“*No Deposit Facility*” également appelé “Limite de Négociation”) désigne une limite (ou une combinaison d'un ensemble de limites différentes applicable aux durées différentes Contrat Dérivé ou d'un Contrat à Terme PPE) exprimée dans un montant notionnel dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder la mise à disposition par Écrit et qui Vous permettra de conclure des Contrats Dérivés ou des Contrats à Terme PPE dans le cadre cette limite sans procéder à un Prépaiement.

“**Crédit OTM**” (également appelé “**Limite de Négociation**”) désigne toute limite d'exposition Hors de la Monnaie dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder l'extension par Écrit et qui Vous permettra de conclure des Contrats à Terme, Contrats à Terme PPE, NDF et/ou d'Option dans le cadre de cette limite sans avoir procédé à un Prépaiement et/ou à un Appel de Marge.

“**Dans la Monnaie**” à l'égard d'un Contrat d'Option, désigne un Contrat d'Option qui, s'il était exercé, générerait un gain (abstraction faite de la Prime).

“**Date de Différend**” en ce qui concerne un Différend, désigne la date à laquelle un Avis de Différend est effectivement délivré par une Partie à l'autre Partie sauf si, en ce qui concerne un litige déterminé, les deux Parties délivrent un Avis de Différend, dans ce cas c'est la date à laquelle le premier de ces Avis de Différend a été effectivement remis, et qui sera la Date de Différend. Chaque Avis de Différend sera effectivement remis s'il est remis par télécopie, par courrier ou e-mail à l'adresse ou au numéro de télécopie fourni le plus récemment par Vous ou Nous, le cas échéant, à l'autre Partie.

“**Date de Fixing**” désigne la date à laquelle le Taux de Fixing (Taux de référence) est déterminé et le Montant de Règlement en Espèce est calculé.

“**Date de Maturité**” signifie la date à laquelle le Contrat à Terme ou le Contrat à Terme PPE devient exigible en ce qui concerne la livraison et le règlement. La Date de Maturité doit être un Jour Ouvrable dans l'ensemble des pays concernés au titre du Contrat à Terme ou du Contrat à Terme PPE en question, y compris dans les deux pays dont les devises sont concernées par l'opération. La Date de Maturité doit toujours être le dernier jour de la Delivery Window (le cas échéant).

“**Date de Paiement de la Prime**” désigne la date tombant 2 Jours Ouvrables après la Date de Transaction.

“**Date de Réalisation**” signifie la date à laquelle un Paiement Futur doit se réaliser et se dénouer (soit cent vingt (120) jours après la Date du Contrat à moins que Nous ne décidions, de manière discrétionnaire, de proroger le terme du Paiement Futur). La Date de Réalisation doit être un Jour Ouvrable dans tous les pays concernés par le Paiement Futur et notamment dans les deux pays des devises concernées par l'opération.

“**Date de Règlement**” désigne, eu égard à un Contrat d'Option, la date de règlement des droits et obligations de paiement découlant du Contrat d'Option à la suite de l'exercice de l'option prévu à l'article 9.2.4, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée. La Date de Règlement d'une Option Européenne est la date tombant 2 Jours Ouvrables après la Date d'Expiration.

“**Date de Remise des Données**” désigne le Jour Ouvrable précédant une date d'Échéance PR.

“**Date de Transaction**” désigne la date à laquelle la Demande a été acceptée dans le cadre de l'article 1.3 des Conditions Générales.

“**Date d'Exercice**” désigne la date à laquelle le Vendeur accepte une Notification d'Exercice.

“**Date d'Expiration**” désigne la dernière date à laquelle l'Option peut être exercée.

“**Date du Contrat**” signifie la date à laquelle Vous Nous demandez d'effectuer une Opération de Paiement Futur.

“**Date Limite de Confirmation**” désigne 17:00 CET Jour Ouvrable suivant la Date de Transaction ou aussitôt que Nous pouvons Vous notifier

“**Déclaration d'Adéquation**” à la signification qui lui est donnée à l'article 9.6.2.

“**Délai de Déclaration**” désigne, relativement à une Transaction Concernée, le délai pour déclarer la Transaction Concernée tel que visé à l'Article 9 du règlement EMIR.

“**Delivery Window**” signifie la période précédant la Date de Maturité pendant laquelle Vous pouvez Tirer sur un Contrat à Terme ou un Contrat à Terme PPE, si cela est convenu entre Vous et Nous.

“**Demande**” signifie une demande de Votre part pour la fourniture de Notre prestation de Services, y compris toute demande faite par téléphone, télécopie, email en utilisant le Système En Ligne ou en utilisant un PSIC en vertu de la clause 3.5 ci-dessus.

“**Demande d'Ordre Cible**” désigne votre Demande qui doit être faire par Ecrit ou par le Système en Ligne et par Votre Représentant, de vendre/acheter pour Votre compte les Fonds du Contrat au Taux Cible durant la Période de Validité d'Ordre Cible.

“**Devise d'Achat**” désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être achetée par l'Acheteur.

“**Devise de Règlement**” signifie la devise désignée comme devise de règlement. Il s'agit de la devise dans laquelle le Montant du Règlement en Espèce doit être versé.

“**Devise de Vente**” désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être vendue par l'Acheteur.

“**Différend**” désigne tout différend entre Nous et Vous en ce qui concerne la reconnaissance d'un Contrat Dérivé ou la valorisation d'un Contrat Dérivé ou du Collatéral, et au titre duquel un Avis de Différend a été effectivement délivré.

“**Données Communes**” désigne, relativement à la Transaction Concernée, les informations énumérées au Tableau 2 (*Données Communes*) des Annexes de Déclaration.

“**Données de Contrepartie**” désigne, relativement à la Transaction Concernée et Vous, les informations Vous concernant qui sont nécessaires pour remplir les champs indiqués dans le tableau 1 (*Données des Contreparties*) de l'Annexe de Déclaration.

“**Données de Portefeuille**” désigne, en ce qui concerne une Date de Remise des Données, les Termes Clés concernant tous les Contrats Dérivés en cours à la Date de Remise des Données, sous une forme et un standard qui peuvent être rapprochés, avec une portée et un degré de détail qui serait raisonnable pour Nous s'il effectuait le Rapprochement des Données.

“**Données Personnelles**” désigne les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est un individu qui peut être identifié, directement ou indirectement, en particulier par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données d'emplacement, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs propres à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale dudit individu.

“**Données Requises**” désigne (a) les Données de Contrepartie (autre que les Données de Contrepartie Exclue) relativement à Vous et (b) les Données Communes.

“**Durable et Négociable**” signifie lorsqu'un taux de change est échangé sur le marché des taux de change dans une quantité suffisante pour maintenir le niveau du taux durant une période commerciale raisonnable.

“**Échéance PR**” désigne le 15 Décembre de chaque année civile, sauf si ce jour ne tombe pas sur un Jour Ouvrable, auquel cas l'Échéance PR sera le Jour Ouvrable suivant. Nous pourrions Vous notifier à tout moment que l'Échéance PR doit survenir à des intervalles plus rapprochés, conformément aux règles EMIR.

“**€STR**” signifie le taux court terme en euros publié par la Banque Centrale Européenne sur son site internet.

“**Écrit**” inclut les transmissions par télécopie ainsi que les données qui Nous sont transmises par moyen électronique (ce qui exclut les appels téléphoniques).

“**EEE**” signifie l'Espace Économique Européen.

“**EMIR**” désigne le Règlement (UE) No 648/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (tel que modifié par le Règlement (UE) No 2019/834 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019).

“**FATCA**” désigne le *Foreign Account Tax Compliance Act* promulgué par les États-Unis d'Amérique, qui affecte mondialement les établissements financiers étrangers, Nous compris, et s'applique en général pour Vos opérations avec Nous impliquant un transfert de revenu de source américaine vers des non-Américains (*non-U.S. person*).

“**Fonds du Contrat**” signifie le montant et le type de devise que Vous Nous autorisez à vendre/acheter.

“**Garantie Financière**” signifie une garantie financière au sens de l'article L.211-38 du Code monétaire et financière tel que modifié de temps à autre, qui Nous est fournie par Vous à titre de Prépaiement ainsi que

l'/les Appel(s) de Marge effectué(s) par voie de transfert de propriété dans le but de garantir Nos créances en lien avec le(s) Contrat(s) à Terme, Contrat(s) à Terme PPE, NDF(s) ou Contrat(s) d'Option.

“**Groupe**” a, Vous concernant, la signification correspondant à la définition implicite de groupe de sociétés découlant des termes de l'article L 233-16 du Code de commerce.

“**Heure d'Expiration**” désigne l'heure la plus tardive où Nous pouvons accepter une Notification d'Exercice, à savoir 15 heures (heure de Paris) à la Date d'Exercice, sauf indication contraire dans la Confirmation d'Option applicable.

“**Holding Balance**” signifie (i) les fonds détenus temporairement par Nous pour Votre compte et pour Votre bénéfice et pour Votre commodité dans l'attente de Votre part ou de la part d'un Bénéficiaire d'une Demande comportant les instructions de livraison ou (ii) les fonds payés à titre de Prépaiement ou d'Appel de Marge.

“**Hors de la Monnaie**” désigne (i) s'agissant d'un Contrat à Terme ou d'un Contrat à Terme PPE, la différence négative en valeur entre le taux d'échange auquel il a initialement bénéficié et le taux de marché actuel ; (ii) pour un NDF la différence négative de valeur d'un NDF entre le Taux Contractuel et le taux actuel du marché ; et (iii) s'agissant d'un Contrat d'Option, un contrat qui s'il est exercé produira une perte (sans tenir compte de la Prime).

“**Jour Ouvrable**” signifie, tout jour du Lundi au Vendredi, à l'exception des jours durant lesquels les banques sont généralement fermées en France et tout référence à une heure de la journée, devra être l'heure de Paris.

“**LEI (Legal Entity Identifier)**” désigne un code d'identification global d'entité juridique identifiant une entité aux fins, entre autres, des obligations de déclaration au titre de la directive EMIR, émis par un émetteur LEI (Local Operating Unit) accrédité.

“**Limite de Remise de Confirmation**” désigne la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de Transaction.

“**MIF 2**” désigne la directive marché d'instruments financiers (Directive 2014/65/CE), le Règlement européen 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers et toutes normes mettant en œuvre cette réglementation en Autriche et en France.

“**Montant de la Devise d'Achat**” désigne le montant de la Devise d'Achat à acheter lors de l'exercice de l'Option, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée.

“**Montant de la Devise de Vente**” désigne le montant de la Devise de Vente à vendre lors de l'exercice de l'Option, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée.

“**Montant du Règlement**” signifie le montant total comprenant le coût d'achat de la devise ainsi que les frais et commissions que Vous Nous devez au titre du Contrat à Terme, d'un Contrat à Terme PPE ou d'un Paiement Futur.

“**Montant du Règlement en Espèce**” signifie le montant payable par Vous ou Nous à la Date de Valeur.

“**Montant du Règlement de l'Option**” désigne le montant total, y compris le coût d'acquisition des devises ainsi que les frais et charges que Vous Nous devez dans le cadre d'un Contrat d'Option.

“**Montant de Résiliation PPE et des PF**” a la signification qui lui est donné dans la clause 9B.20 des présentes Conditions Générales.

“**Moyens d'Accès au Système En Ligne**” désigne l'identifiant et le mot de passe uniques qui sont requis pour pouvoir accéder au Système En Ligne.

“**NDF**” signifie un “*non-deliverable forward*” qui est un produit de change réglé en espèces entre Vous et Nous, dans lequel Vous acceptez de Nous acheter (ou de Nous vendre) un montant spécifique des fonds dans une devise et de payer (ou de recevoir) à une date future convenue, un montant en espèces représentant ce montant de fonds à un taux de change fixe convenu.

“**Notification d'Exercice**” désigne la notification donnée par l'Acheteur au Vendeur indiquant son intention d'exercer le Contrat d'Option.

“**Nous**”, “**Notre**” et “**Nos**” signifie Western Union International Bank GmbH, succursale française, Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095, Paris La Défense Cedex, France, RCS Nanterre 750 938 094, une filiale de Western Union International Bank GmbH (numéro d'immatriculation : 256184t), The Icon Vienna (Turm 24), Wiedner Gürtel 13, 1100 Vienne, Autriche et, le cas échéant, toute entité affiliée.

“**Obligation de Déclaration**” désigne l'obligation de déclarer les informations relatives aux contrats dérivés qui sont conclus, modifiés ou résiliés à un référentiel central ou à l'AEMF en application de l'article 9 du règlement EMIR.

“**Option d'Achat**” désigne une opération qui donne à l'Acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter au Vendeur, à la Date d'Expiration, le Montant de la Devise d'Achat au Prix d'Exercice.

“**Option de Vente**” désigne une opération qui donne à l'Acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre au Vendeur, à la Date d'Expiration, le Montant de la Devise de Vente au Prix d'Exercice.

“**Option Européenne**” désigne un Contrat d'Option qui ne peut être exercé qu'à la Date d'Expiration.

“**Paiements Entrants**” à la signification qui lui est donné dans l'article 3.8 ci-dessus.

“**Paiements Futurs**” signifie un accord conclu entre Vous et Nous par lequel : (1) Vous convenez d'acheter un montant déterminé dans une devise et de régler à une date future convenue un montant déterminé dans une autre devise à un taux de change fixe convenu et (ii) Nous convenons de transférer les fonds à un Bénéficiaire désigné ou à Vous en contrepartie, le cas échéant, d'une commission convenue, au sens de l'article D.211-1 A du Code monétaire et financier.

“**Parties**” désigne ensemble Nous et Vous et “**Partie**” désigne Nous ou Vous.

“**Période de Validité d'Ordre Cible**” signifie la période, qui ne peut excéder 60 jours, durant laquelle Vous Nous avez demandé de vendre/acheter les Fonds du Contrat au taux Cible.

“**Pertes**” désigne toutes les pertes, dette, dommages, amendes, pénalités, frais, dépenses ou autres coûts (y compris les frais juridiques et professionnels).

“**Prépaiement**” signifie un paiement que Vous avez effectué à titre de garantie en espèce, au titre du Contrat Dérivé ou Contrats à Terme PPE.

“**Prestataire Tiers**” désigne un tiers, en ce compris notamment une Société Affiliée WUIB, désigné par Nous à l'effet de soumettre les Données Requises à un Référentiel Central Concerné.

“**Prime**” désigne la somme à payer par l'Acheteur au Vendeur à la Date de Paiement de la Prime de l'Option.

“**Prix d'Exercice**” désigne le taux de change indiqué comme tel dans la Confirmation d'Option concernée, qui est le taux de change auquel la Devise de Vente sera échangée contre la Devise d'Achat si l'Option est exercée, comme convenu à la Date de Transaction.

“**Processus Agréé**” désigne le processus convenu entre Vous et Nous relatif à un Différend, et ne correspondant pas à la procédure visée à la clause 24.3 des Conditions Générales.

“**Profil Client**” désigne le formulaire préparé par Nous, dûment complété et qui Vous a été soumis dans le but d'évaluer entre autres Votre catégorie au titre des règles relatives à la réglementation MIF 2. Votre expérience et connaissance en relation avec les produits dérivés sur devises, Vos besoins commerciaux et vos objectifs, Votre appétit au risque et votre exposition au risque sur la base de votre situation financière.

“**PSIC**” à la signification qui lui est donné dans l'article 5 ci-dessus.

“**Rapport**” désigne les données déclarées par Nous pour Votre compte au Référentiel Central Concerné en application de l'Obligation de Déclaration.

“**Rapprochement des Données**” désigne une comparaison des Données de Portefeuille fournie par Nous avec Vos propres comptes et registres en ce qui concerne tous les Contrats Dérivés en cours pour identifier rapidement toute différence en ce qui concerne les Termes Clés.

“**Référentiel Central**” désigne toute entité enregistrée en tant que référentiel central conformément à l'Article 55 du Règlement EMIR ou reconnue en tant que référentiel central conformément à l'Article 77 du Règlement EMIR.

“**Référentiel Central Concerné**” désigne, s'agissant d'une Transaction Concernée, le Référentiel Central désigné à tout moment par Nous au titre de la Transaction Concernée et notifié à Vous ou, lorsqu'aucun Référentiel Central n'est disponible pour enregistrer les informations relatives à la Transaction Concernée et si l'Obligation de Déclaration l'impose, l'AEMF (ou ESMA). Nous Vous notifierons que le Référentiel Central Concerné sera *DTCC Derivatives Repository Limited* et ce, jusqu'à ce que Vous receviez une notification différente de Notre part.

“**Représentant**” signifie toute personne que Vous aurez désignée dans le pouvoir de signature joint, comme étant autorisée à adresser des Demandes et à approuver les Confirmations que Nous Vous envoyons.

“**Service**” signifie l'exécution de paiements en devises étrangères par virement ou émission de chèque en devise, la fourniture de Demande d'Ordres Cible, la conclusion de Contrats Dérivés, de Contrats à Terme PPE et/ou de Paiements Futurs la fourniture de Holding Balances et tout autre Service que Nous Vous fournirons conformément à Votre Demande.

“**Société Affiliée WUIB**” désigne toutes Nos sociétés affiliées (i.e. nous contrôlant ou que nous contrôlons) notifiée à tout moment par Nous à Vous.

“**Souscription de Services**” signifie le formulaire que Vous remplissez lorsque Nous entrons en relations contractuelles et dans lequel Vous devez retranscrire un certain nombre d'informations sur Vous et sur Vos signataires autorisés.

"Système En Ligne" signifie les systèmes en ligne dont Nous sommes propriétaires et que Nous avons développés et dont Nous assurons la maintenance, ainsi que leurs différents composants pris individuellement qui Nous permettent d'émettre et de recevoir des paiements internationaux, ainsi que tout logiciel de remplacement desdits systèmes en ligne et tout logiciel, site internet, adresse URL et autres programmes informatiques ou données relatifs aux dits systèmes en ligne, tel que rapports, compilations de données et bases de données.

"Taux Cible" signifie Notre taux indiqué par Vous, si et lorsque que ce taux devient Durable et Négociable, auquel Vous Nous avez demandé d'acheter/vendre les Fonds du Contrat.

"Taux Contractuel" désigne le taux de change convenu qui sera utilisé pour calculer le Montant du Règlement en Espèce.

"Taux de Fixing" désigne le taux affiché sur une source de taux de marché indépendante à l'heure convenue à la Date de Fixing. Le Taux de Fixing est utilisé pour calculer le Montant de Règlement en Espèce.

"Termes Clés" désigne, en ce qui concerne un Contrat Dérivé et Nous-mêmes, la valorisation d'un tel Contrat Dérivé et toute autre information pertinente pour permettre à ces Contrats Dérivés d'être identifiés, ce qui peut inclure : la date du Contrat Dérivé, le montant du règlement, la date de dénouement, le montant du Contrat Dérivé, le taux de change, la position de la contrepartie, le compte du bénéficiaire (en cas de Paiement Futur) et/ou tout autre détail pertinent du Contrat Dérivé.

"Tirage", "Tirer" signifie désigne la livraison partielle et / ou le règlement partiel ou total du Contrat à Terme ou d'un Contrat à Terme PPE.

"Traiter" ou "Traitement" en matière de Données Personnelles désigne une opération ou un ensemble d'opérations exécutés sur des Données Personnelles ou des ensembles de Données Personnelles, par des moyens automatisés ou non, notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, dissémination ou tout autre moyen disponible, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction.

"Transaction Concernée" désigne tout Contrat Dérivé entre Nous et Vous, chacun agissant en qualité de mandant et non de mandataire pour le compte de toute autre personne, qui est soumis à l'Obligation de Déclaration.

"Utilisateur du Système En Ligne" signifie Vous, en votre qualité d'utilisateur du Système En Ligne.

"Valeur de l'Option" désigne la valeur de marché actuelle d'un Contrat d'Option calculée par Nos soins.

"Vendeur" désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée.

"Vous", "Votre" et "Vos" signifie vous, notre client, identifié sur la Souscription des Services.

